



Document de Projet

**PROJET DE PROMOTION DU SEL LOCAL IODE
XWLAJÉ DANS LA ZONE COTIERE AU BENIN
(ProSel)**

Août 2021

| | |
|---|---|
| Pays | : République du Bénin |
| Titre du projet | : Projet de Promotion du sel local iodé <i>Xwlajè</i> dans la zone côtière au Bénin (ProSel) |
| <p>Contribution à la réalisation du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016–2021) par l'accroissement des capacités des femmes à participer durablement à la croissance de l'économie locale et à sa transformation structurelle.</p> <p>Pilier 2 : Engager la transformation structurelle de l'économie</p> <p>Axe 4 : Amélioration de la croissance économique</p> <ul style="list-style-type: none"> - A14 : Renforcer les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources minières. - A15 : Promouvoir les unités de transformation, de conservation et de commerce - A16 : Accompagner, former et professionnaliser les artisans. <p>Effet escompté du Plan Stratégique 2018-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effet 2 : Accélérer les transformations structurelles propices au développement durable. <p>Effets escomptés de l'UNDAF /CPD 2019-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effet 1 : D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques. <p>Produits escomptés du Plan Stratégique 2018-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 2.5.1. : Des solutions développées, financées et appliquées à grande échelle pour l'efficacité énergétique et la transformation en énergie propre et en développement zéro carbone, pour l'éradication de la pauvreté et la transformation structurelle. <p>Produits escomptés de l'UNDAF / CPD 2019-2023 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 1.2. : Les institutions publiques, locales et le secteur privé assurent l'accès des populations vulnérables, notamment les plus pauvres, les jeunes et les femmes, aux ressources de production durable, aux technologies adaptées aux changements climatiques et aux marchés. - Produit 1.3 : les populations en milieu rural et périurbain, ont un meilleur accès aux sources d'énergie propre et durable. | |
| Cibles ODD | : 1.1. ; 8.1. ; 9.4. ; 10.1 ; 15.1 |
| | 1.1. : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous les âges vivant dans la pauvreté dans toutes les dimensions selon les définitions nationales. |
| | 8.1 : Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national (et >7 % pour les pays les moins avancés). |
| | 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des micros entreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers. |
| | 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens. |
| | 10.1. : D'ici à 2030, assurer progressivement et durablement une croissance des revenus des 40% de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que le revenu moyen national. |
| | 15.1. : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, ..., conformément aux obligations découlant des accords internationaux. |
| | Autres ODD : 8.2 ; 8.3 ; 8.5 ; 10.2 ; 1.2 ; 2.1 ; 2.3 ; 12 ; 24 ; 2.5 ; 5 ; 9.3 |
| Date de démarrage du projet | : Janvier 2022 |
| Date de Fin du projet | : Décembre 2025 |
| Partenaire de réalisation | : MPMEPE |
| Partenaires de Mise en Œuvre | : DPP/DPPME / Mairies/ PNUD/ANPT |

BRÈVE DESCRIPTION DU PROJET

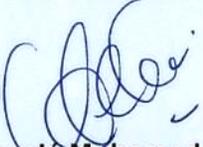
Le « Projet de promotion du sel local iodé *Xwlajè* dans la zone côtière au Bénin (ProSel) » vise une meilleure interaction et une connexion des communautés locales encrées dans la saliculture et le marché du sel d'une part, avec les écosystèmes dans lesquelles émergent leurs économies d'autre part. Le ProSel, qui est basé prioritairement sur l'amélioration du capital humain et la croissance économique inclusive et résiliente dans la zone côtière en général et la commune de Ouidah en particulier, s'inscrit dans la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021) et de l'Agenda des Nations Unies dont l'échéance est fixée pour 2030. Il est une contribution substantielle à l'opérationnalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment les ODD 1, 2, 5, 8, 9, 10, 12 et 15 dans la zone côtière et en l'occurrence dans la commune de Ouidah au Bénin.

Le ProSel a pour but de renforcer la résilience des communautés salicultrices face à l'accès à des sources d'énergie durables et la création de micro, petites et moyennes entreprises de production et de commercialisation de sel local iodé *Xwlajè*. Ce projet permettra de consolider les liens techniques, organisationnels et institutionnels de la production et de la commercialisation du sel par des actions structurantes visant le développement intégré des localités concernées et la protection de la mangrove de la commune de Ouidah et autres communes de la zone côtière. L'objectif général du projet est de promouvoir une saliculture locale durable et inclusive à travers la valorisation de ressources énergétiques à moindre coût, l'optimisation du mode de production et l'amélioration du dispositif de commercialisation du sel, de sorte à impacter positivement les revenus, les conditions de vie et le bien-être des acteurs le long des chaînes de valeurs.

Le ProSel comprend trois (03) composantes principales : (1) le* développement des chaînes de valeurs du sel local et résilience des communautés, (2) l'appui aux infrastructures communautaires (3), l'amélioration de la gouvernance locale. A ces composantes s'ajoute celle relative à la gestion du projet et à son dispositif de suivi et d'évaluation. Le projet a une durée de cinq ans.

| | | | |
|----------------------------|--|-----------------------------|--------------|
| Période de mise en œuvre : | Janvier 2022 – décembre 2025 | Ressources Totales Requises | \$ |
| Composante | Développement durable et Croissance Inclusive. | Ressources Totales Allouées | 5 226 678 \$ |
| | | o Gouvernement | 3 026 678 \$ |
| | | o IBSA | 1 000 000 \$ |
| Atlas Awards ID : | 00112229 | o TRAC PNUD | 200 000 \$ |
| Date du CLEP : | | o Mairies | PM \$ |
| Arrangement de gestion : | NEX | À financer : | 1 000 000 \$ |

Approuvé par (signatures) :

| Gouvernement | PNUD |
|---|---|
| Ministre en charge des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi  Modeste Tihounté KEREKOU | Représentant Résident  Aouale Mohamed ABCHIR |
| Date : 28 OCT 2021 | Date : |

LISTE DES ACRONYMES

| | |
|-----------|--|
| ABE | : Agence Béninoise de l'Environnement |
| ABSSA | : Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments |
| AFDO | : Association des Femmes pour le Développement de Ouidah |
| AFEL | : Association des Femmes Exploitantes de la Lagune |
| ASP | : Association des saliculteurs et salicultrices professionnelles |
| ATDA | : Agence Territoriale de Développement Agricole |
| CARON | : Coopérative d'Aménagement Rural de Ouidah-Nord |
| CCLC | : Communauté des Communes des Lagunes Côtières |
| CCP | : Comité Communal du Projet |
| CERPADEC | : Centre d'Etudes Régionales pour la Promotion de l'Agriculture Durale et le Développement Communautaire |
| CLAP | : Comité Local d'Appropriation du Projet |
| CLCAM | : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel |
| CPD | : Document de Programme Pays/ Country Programme Document |
| CREP | : Caisse Rurale d'Epargne et de Crédit |
| DANA | : Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée |
| DDAEP | : Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche |
| DNP | : Direction Nationale du Projet |
| FADECOM | : Femmes Actives pour le Développement des Communes |
| FUPRO | : Fédération des Unions de Producteurs du Bénin |
| IMF | : Institution de Microfinance |
| INStaD | : Institut National de la Statistique et de la Démographie |
| LCSSA | : Laboratoire Central de Contrôle de la Sécurité Sanitaire des Aliments |
| MVIS | : Système d'Information des Villages du Millénaire |
| NEX | : Exécution Nationale |
| OHADA | : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des Affaires |
| OMD | : Objectif du Millénaire pour le Développement |
| ONG | : Organisation Non Gouvernementale |
| PAM | : Programme Alimentaire Mondial |
| PCM-Bonou | : Projet Commune du Millénaire de Bonou pour un Développement Durable |
| UNSDCF | : Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable |
| PNUD | : Programme des Nations Unies pour le Développement |
| ProSel | : Projet de Promotion du Sel local |
| PTF | : Partenaire Technique et Financier |
| PTFM | : Plateforme multifonctionnelle |
| PVM | : Projet Villages du Millénaire |
| RGPH | : Recensement Général de la Population et de l'Habitation |
| SDLP | : Service de Développement Local et Planification |
| SNU | : Système des Nations Unies |
| UCP | : Union Communale des Producteurs |
| UEMOA | : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine |
| UNICEF | : Fonds des Nations Unies Pour l'Enfance |

SOMMAIRE

| | |
|---|------------------------------------|
| LISTE DES ACRONYMES..... | 4 |
| I. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT | 6 |
| 1.1. Contexte global | 6 |
| 1.2. Justification du Projet de promotion du sel local xwlajè | 10 |
| 1.3. Problématique de développement de la zone d'intervention du ProSel | 11 |
| II. STRATEGIE | 14 |
| 2.1. Théorie du changement du ProSel..... | 14 |
| 2.2. Objectifs du projet | 18 |
| 2.3. Approches communautaires de mise en œuvre du projet..... | 18 |
| 2.4. Stratégies de sortie | 19 |
| III. RESULTATS ET PARTENARIATS | 22 |
| 3.1. Résultats escomptés..... | 22 |
| 3.2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés..... | 22 |
| 3.3. Partenariats..... | 23 |
| 3.4. Implication des parties prenantes..... | 29 |
| 3.5. Coopération Sud-Sud et triangulaire | 29 |
| 3.6. Acquisition et gestion des connaissances..... | 29 |
| 3.7. Durabilité et amplification | 30 |
| IV. GESTION DU PROJET | 32 |
| 4.1. Zones d'intervention du projet | 32 |
| 4.2. Audit des comptes..... | 32 |
| 4.3. Droit d'auteur | 32 |
| 4.4. Utilisation du logo..... | 33 |
| 4.5. Respect de l'avis de non-responsabilité | 33 |
| V. CADRE DE RESULTATS | 34 |
| VI. SUIVI ET EVALUATION | 47 |
| VII. GESTION DE LA QUALITE DES RESULTATS D'ACTIVITES | 50 |
| VIII. PLAN DE TRAVAIL PLURI ANNUEL | 58 |
| IX. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION | 66 |
| 9.1. Modalités de mise en œuvre | 66 |
| 9.2. Cadre institutionnel | 66 |
| X. CADRE JURIDIQUE | 70 |
| XI. GESTION DES RISQUES | 71 |
| XII. ANNEXES | ERREUR ! SIGNET NON DEFINI. |
| Annexe 1. Evaluation sociale et environnementale | Erreur ! Signet non défini. |
| Annexe 2. Micro-évaluation du Partenaire | Erreur ! Signet non défini. |

I. PROBLEMATIQUE DU DEVELOPPEMENT

1.1. Contexte global

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest avec une façade sur la côte Atlantique de 125 km et couvre une superficie de 114 763 km². Il est bordé à l'ouest par le Togo, à l'est par le Nigéria et au nord par le Burkina Faso et le Niger, le Bénin compte 10.008.749 habitants dont 5.120.929 femmes (51,16%). Le contexte global fondant l'élaboration de ce document de projet est abordé à travers les facteurs socio-économiques, environnementaux et les enjeux de développement de la zone d'intervention du projet.

❖ Sur le plan économique

L'économie béninoise est fortement dépendante du commerce de réexportation et de transit vers le Nigéria (qui représente environ 20 % du PIB). Le secteur tertiaire dans son ensemble assure 50 % du PIB, l'agriculture assure 25 % du PIB et entre 45 et 55 % des emplois dans le pays. L'économie se caractérise par un haut niveau d'informalité, estimée à environ 65 % de l'activité totale. Le secteur informel emploie plus de 90 % de la population active. La croissance du PIB réel devrait connaître une accélération (4,0 % en 2016 à 5,4 % en 2017)¹. L'activité économique a subi une croissance relativement soutenue ces dernières années et est passée de 4,8 % en 2012 à 7,2 % en 2013 puis 6,4 % en 2014 malgré un repli à 2,1 % en 2015 principalement lié au ralentissement des activités de réexportation et à une chute de la production agricole.

Dans les zones côtières du Sud-Bénin et principalement dans la commune de Ouidah, la production de sel local est une principale activité. Elle occupe environ 4000 productrices, répartis sur une vingtaine de sites avec des aménagements rudimentaires. Environ 4000 tonnes de sel sont produites par an, avec des modes traditionnels et rudimentaires depuis des siècles. Bien que très consommatrice de bois énergie et polluante avec les fumées, la production du sel local demeure une innovation à valeur économique et touristique très rentable tant pour les producteurs que pour les commerçants. La valeur ajoutée varie entre 117 et 214 FCFA et le ratio profit/dépense totale quant à lui varie de 8 à 20% par kilogramme de sel (PNUD, 2018)².

❖ Sur le plan social

La situation sociale du pays est peu reluisante. En dépit de taux de croissance modérés depuis deux décennies (entre 4 et 5 % par an), la pauvreté reste un défi au Bénin, quand elle ne s'aggrave pas : le taux de pauvreté à l'échelle nationale, passé de 37,5 % en 2006 à 35,2 % en 2009, est remonté à 36,2 % en 2011 et 40,1 % en

¹ Banque Mondiale, octobre 2017

² PNUD, (2018) ; Etude de marché du sel pour le compte de la saliculture de Djègbadji

2015. L'indice de pauvreté a également augmenté (de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015). De plus, les inégalités parmi les pauvres sont devenues plus fortes, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015 (INSAE, 2015).

La pauvreté monétaire est plus prépondérante en milieu rural. En effet, bien que l'aggravation de la pauvreté soit plus marquée en milieu urbain (4,5% contre 3,9% pour le milieu rural), elle reste importante en milieu rural où près de 43,6% des individus sont touchés. En milieu rural, quatre personnes sur dix sont pauvres contre trois personnes sur dix en milieu urbain en 2015.

La pauvreté non monétaire a été moins perceptible comparativement à la pauvreté monétaire en 2015. Cette forme de pauvreté a touché 28,70% de la population béninoise en 2015 contre 30,16% en 2011. Elle est plus prépondérante en milieu rural. En plus d'être les plus touchés par la pauvreté non monétaire (à l'image de la pauvreté monétaire), les ménages ruraux ont connu une détérioration de leurs conditions en 2015 par rapport à 2011 (l'incidence est passée de 32,88% en 2011 à 36,00% en 2015), contrairement aux ménages urbains qui ont connu une amélioration (passant de 26,37% en 2011 à 20,49% en 2015).

Par ailleurs, les ménages dirigés par une femme s'en sortent comparativement mieux (28 % sont pauvres, contre 38 % pour les ménages dirigés par un homme), même si les femmes sont plus vulnérables et continuent d'être pénalisées par un manque d'accès aux opportunités économiques. Elles sont aussi sous-représentées dans les postes à hautes responsabilités. Les secteurs de l'éducation et de la santé représentent une part conséquente des dépenses publiques (en moyenne, 23% et 7 % respectivement alloués chaque année). Toutefois, il convient de souligner que le recul progressif de la pauvreté non monétaire ces dernières années est signe d'une amélioration dans l'accès aux infrastructures socio-économiques de base. En effet, l'incidence de la pauvreté non monétaire est passée de 42% en 2006 à 28,7% en 2015, soit une baisse d'environ 13 points (FMI, 2011).

Cependant malgré ce recul, la situation sociale des femmes salicultrices n'a pas encore connue les améliorations souhaitées. En effet, le mode de préparation étant la cuisson au bois de chauffe, cela impacte sur le niveau de production qui demeure faible comparativement à la demande et les potentialités du gisement. Par ailleurs, le coût des intrants réduit la marge de profit pour les productrices. Aussi, les contraintes et les risques relatifs au mode de production de même qu'à l'hygiène sur les sites induisent des coûts sanitaires parfois lourds qui impactent le revenu et l'économie des salicultrices.

❖ **Sur le plan environnemental et climatique**

Depuis 1984, fin de la sécheresse sahélienne, le Bénin situé dans le Golfe de Guinée subit les effets néfastes du changement climatique à toutes les échelles spatio-temporelles. Ils se traduisent par une modification des régimes

pluviométriques qui ont bouleversé les calendriers culturels, une réduction du nombre de jours de pluies qui ont hypothéqué les semis, modifié les rendements espérés des cultures, les civilisations agraires et fragilisé les systèmes écologiques. On note aussi une multiplication des phénomènes hydro-climatiques extrêmes dont les inondations de 2010, 2015 et de 2019 qui ont impacté négativement et de façon récurrente le cadre de vie, la sécurité alimentaire et les faciès écologiques. 55 communes (dont la commune de Ouidah) sur 77 que compte le pays ont été touchées de manières diverses ; spécifiquement, 21 communes ont été classées à haut risque d'inondation (OCHA, 2011). L'ensemble des dommages occasionnés par ces inondations sur l'économie béninoise s'élève à près de 78,3 milliards de FCFA (près de 160 millions USD) et les pertes s'élèvent quant à elles à environ 48,8 milliards FCFA (environ 100 millions USD) (PDNA, 2011).

La commune de Ouidah est située dans la zone littorale entre 6,36667 de latitude et 2,08333 de longitude à 5m d'altitude. Elle jouit d'un climat de savane avec un hiver sec sous influence marine. La bande côtière de sable située entre les eaux continentales et la mer abritent les arrondissements et villages producteurs de sel local. A l'instar des autres communes littorales, la variation des précipitations entre le mois le plus sec et le mois le plus humide est de 269 mm. Une variation de 3.5 °C est enregistrée sur l'année. Le réseau hydrographique de la commune de Ouidah est essentiellement caractérisé par un système lacustre et lagunaire dont les principaux plans d'eau sont : *Djèssin*, *Domè*, lagune de *Djègbadji* et lac *Toho sous influence marine*. Ils sont alimentés par les fleuves du bassin du Sud-Ouest notamment le Couffo et le Mono. Les arrondissements de *Djègbadji*, de *Avlékété*, de *Houakpè-Daho* et de *Gakpé* sont les plus arrosés dans la commune. Ces plans d'eau sont confrontés au phénomène d'ensablement en raison du drainage du sable par les eaux de ruissellement du fait de la destruction des formations végétales galeries, de l'absence de dispositif de canalisation des eaux pluviales et du déficit d'aménagement rural. En outre, l'envasement constitue l'un des problèmes majeurs auxquels sont confrontés les plans d'eau du fait de l'exploitation abusive de la végétation galerie et de l'utilisation des engins de pêche prohibés comme le "*acadja*". Ces deux phénomènes d'envasement et d'ensablement associés à la surexploitation anarchique et intensive des ressources halieutiques par les populations riveraines favorisent la forte baisse de la production halieutique ainsi que celle salicole.

Par ailleurs, la commune de Ouidah est caractérisée par une formation végétale dégradée et suffisamment défrichée qui laisse apparaître par endroits, l'existence de quelques îlots de forêts comme celles de *Kpassè*, de *Savi*, de *Gakpé*, de *Houakpè-Daho* et de *Avlékété*. Cette dégradation agit également sur les zones de production de sel. Autrement, les localités productrices du sel dans la commune de Ouidah (les arrondissements de *Djègbadji*, de *Houakpè-Daho* et de *Avlékété*) ainsi que les communes voisines étant situées sur les bandes de terres marno-argileuses et sableuses de la zone Littorale avec pour végétation importante la mangrove, subissent également les effets néfastes du changement climatique. Ces effets néfastes tendent

à être exacerbés par la vulnérabilité de la zone côtière du Bénin le rehaussement relatif du niveau marin, les pressions d'utilisation des palétuviers de la mangrove et surtout par les pratiques inadaptées de gestion et d'exploitation des ressources de la mangrove. En effet, en dehors des effets du changement climatique, les populations surtout les saliculteurs utilisent de façon anarchique les palétuviers (pour la fabrication des filtres et comme bois de chauffe) dans la production du sel local. Cette utilisation « non contrôlée », agit négativement sur l'écosystème de la mangrove.

❖ Enjeux de développement

Le Bénin est membre des principales zones économiques de la sous-région et son économie est fortement tributaire des échanges commerciaux avec le Nigéria, le Niger et le Togo voisins. Cependant, il est confronté à des problèmes tels que les changements climatiques, les catastrophes naturelles (inondations), la pauvreté, la raréfaction de l'eau, l'insécurité alimentaire, les déplacements de populations, les conflits et violences (surtout les conflits domaniaux et la transhumance). En effet, indissociables des questions de développement durable et de résilience, les changements climatiques ne sont pas sans répercussions socioéconomiques, entraînant une forte vulnérabilité de la population face aux catastrophes naturelles dont la manifestation la plus forte reste les (inondations).

Dans le but de faire face à ces répercussions, le gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de développement, a élaboré pour le quinquennat 2016-2021, le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) en s'inspirant de l'Agenda 2030 pour le développement durable (ODD) ainsi que des conclusions et recommandations de l'accord de Paris sur les changements climatiques (COP21). Dès lors, le PAG constitue pour le Bénin la boussole pour la réalisation des ODD et contient plus d'une centaine de projets dont quarante-et-cinq projets phares identifiés pour relancer la croissance et améliorer de façon durable les conditions de vie des populations dont le programme de développement de la commune de Ouidah.

Se fondant sur le succès de plusieurs programmes de développement communautaires tels que les Projets Villages et Communes du Millénaire (PVM & PCM) qui constituent une source d'inspiration pour améliorer les conditions de vie des populations, accroître la production, impulser la transformation structurelle et atteindre les ODD à l'horizon 2030, le Gouvernement du Bénin a décidé d'étendre progressivement la même démarche pour impulser la transformation structurelle de l'économie, en renforçant les capacités énergétiques et les capacités d'exploitation des ressources par l'accompagnement, la formation et la professionnalisation des artisans de tout genre.

1.2. Justification du Projet de promotion du sel local *Xwlajè*

Au Bénin, la saliculture est une activité de production de sel qui occupe surtout les femmes des localités de la zone côtière en général et celles des communes de Ouidah, Kpomassè, Grand-Popo, Comè et Sèmè-Kpodji en particulier. En effet, la consommation de sel traditionnel (riche en iode) s'est accrue du fait de la poussée démographique et le mode de consommation. Cet accroissement entraîne une forte production de sel au niveau local. Ainsi à la suite de l'étude de marché réalisé, il est constaté que la quantité de sel produite par an au niveau local est de quatre mille (4000) tonnes (PNUD, 2018)³. Cette production importante, obtenue essentiellement par chauffage, est faite au prix d'une importante utilisation de bois issue de la mangrove estimée annuellement à 20.000 m³, sur des sites non aménagés avec des équipements traditionnels de faibles capacités et des efforts physiques et énergétiques basés sur des capitaux dérisoires. En effet, la saliculture est une activité qui consomme une grande quantité de bois de chauffe et constitue de ce fait une activité très dégradante de l'environnement et surtout de l'écosystème de la mangrove. Fort de cela, une autre approche de saliculture par l'évaporation solaire a été introduite dans les localités de production du sel. Cependant, la promotion de cette nouvelle technique de production du sel par l'évaporation solaire n'a pas prospéré faute d'adhésion de tous les acteurs pour diverses causes et raisons. Cette situation est diversement appréciée par les acteurs. Les femmes estiment que cette technique conduit à la production de sel qui non seulement dissout très facilement au contact de l'humidité, ce qui serait source de perte de revenus mais également impropre à la consommation car ne permet pas la destruction des germes de maladie et l'élimination des déchets. Ces conditions entravent aussi les dynamiques locales de développement rural et, de façon plus globale, celles du pays. Avec l'application des textes de préservation de la mangrove, les femmes recourent actuellement, à d'autres espèces de bois comme, l'acacia, l'eucalyptus, les troncs et les branches de cocotier, les branches de palmier à huile qu'elles achètent, ce qui augmente le coût de production du sel. Toutefois, les technologies alternatives de production à faible consommation de bois (foyers améliorés) introduites peinent à être adoptées. En effet selon les salicultrices, ces technologies sont difficiles à manipuler, possèdent une faible capacité de production et donnent une qualité de sel qu'elles n'apprécient pas.

De plus, la mise en marché du sel, entravée par la faible capacité de financement, l'absence de prix incitatifs au niveau des marchés, l'inexistence de système de conservation de stockage, constitue également une contrainte majeure qui freine l'émergence de cette activité. Cependant, la demande en sel reste très forte sur la base de la quantité moyenne consommée par habitant et par an. Ce qui laisse entrevoir qu'il existe une part potentielle de marché pour la pénétration du sel local satisfaisant aux préférences des consommateurs ; 85% du sel consommé sont importés et le sel local couvre environ 15% du marché potentiel. Cette situation

³ PNUD (2018) ; *Etude de marché du sel pour le compte de la saliculture de Djégbadji*

trouve son explication dans la qualité et la quantité limitées du sel local mis sur le marché. Autrement, le sel local mis en marché reste très peu compétitif par rapport au sel importé et il apparaît impérieux de mener des interventions visant à renforcer le standard de qualité en termes de taille des grains, de la couleur et de la teneur en iode qui pour l'instant est quasiment nul.

Dans ces conditions, le développement et la promotion de la saliculture doit nécessairement passer par l'accès à une source d'énergie efficace, aux facteurs de production, l'organisation du circuit de commercialisation/distribution et la préservation de l'environnement. C'est dans ce cadre que le ProSel se propose d'apporter des solutions à ces problèmes en traduisant les défis en actions innovantes et intégrées de (i) préservation et de gestion durable de la mangrove renforcées par la disponibilité des sources efficaces d'énergie ; (ii) développement intégré des localités productrices de sel en lien avec le programme de développement de Ouidah et du plan de gestion de la zone côtière; (iii) modernisation et rentabilisation de l'activité de production de sel local et d'en faire une filière économique locale voire régionale. Le projet s'appuiera sur les opportunités et acquis comme leviers pour améliorer le mode de production et la rentabilité du sel, les conditions de vie des populations vulnérables des communes productrices du sel et particulièrement la commune de Ouidah. En d'autres termes, le ProSel a pour but de (i) impulser une transformation structurelle, économique et de valoriser au mieux les ressources énergétiques pour le bien-être des populations vulnérables ; (ii) poursuivre le développement des stratégies d'adaptations aux changements climatiques afin de promouvoir un bien-être des populations de la zone de production traditionnelle du sel dans la zone côtière au Bénin par des mesures infrastructurelles et non-infrastructurelles pour la durabilité des écosystèmes et des systèmes de production du sel au Bénin ; (iii) renforcer les actions de développement du tourisme en cours dans la région méridionale du Bénin, par des actions de management institutionnel, de préservation d'aménagement et de gestion durable de la mangrove et du transport fluvial, basées sur la responsabilisation des acteurs communautaires, communaux et des services déconcentrés de l'Etat.

1.3. Problématique de développement de la zone d'intervention du ProSel

Cette problématique est centrée sur les communes côtières, particulièrement, la commune de Ouidah, zone de référence par excellence de la production du sel local. Le développement sur la base des résultats du diagnostic participatif réalisé et partant des problèmes énumérés dans les Plans de Développement de la Commune (PDC) de Ouidah, les principaux enjeux de développement sont (i) le développement touristique de la ville de Ouidah par la valorisation du patrimoine naturel (mangrove, autres zones humides), socioculturel, voire culturel, (ii) l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations par le renforcement et la diversification des activités économiques et le renforcement des capitaux, (iii) l'accès aux sources durables d'énergie à moindre coût, (iv) l'amélioration de la gouvernance des

structures administratives et des collectivités locales pour faciliter l'accès des population aux services publics de qualité dans les délais, (v) l'amélioration de l'accès des populations aux services d'hygiène et d'assainissement de base.

Le diagnostic participatif a permis de faire ressortir les difficultés, les contraintes, les opportunités et les menaces de la commune. Ainsi, le ProSel sur la base des problèmes majeurs, définira et retiendra les actions à mener afin de répondre aux aspirations de changements exprimées par les bénéficiaires. Ces problèmes majeurs sont récapitulés dans le tableau 1.

Tableau 1 : Récapitulatif des contraintes majeures

| Domaine | Contraintes |
|---|---|
| Economie et finances locales | <ul style="list-style-type: none"> - Faible productivité des activités de transformation agroalimentaire (saliculture et mareyage y compris) - Faible niveau de couverture et de gestion des infrastructures et équipements marchands ; - Baisse du volume des échanges commerciaux et conditions difficiles d'accès au crédit ; - Niveau de promotion du tourisme et de l'artisanat encore insuffisant ; - Faible accès des micro-entrepreneurs aux ressources financières et équipements ; - Faible niveau d'aménagement et non mise aux normes des sites de production ; - Faible capacité de mobilisation des ressources propres et des ressources externes. |
| Social | <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance d'entretien des infrastructures réalisées ; - Insuffisance des infrastructures d'assainissement de base sur les sites salicoles. |
| Gouvernance locale et administration communale | <ul style="list-style-type: none"> - Faible promotion du partenariat public-privé pour la promotion du sel et des ressources énergétiques ; - Systèmes de coordination, de contrôle interne et de suivi-évaluation peu opérationnels ; - Faible prise en compte des problèmes de développement à l'échelle intercommunale ; - Inexistence d'un cadre intégrateur de promotion du développement local ; - Faible Leadership dans la promotion des interventions de développement local. |
| Environnement et gestion des ressources naturelles | <ul style="list-style-type: none"> - Absence de politique et de système d'exploitation rationnelle et durable des ressources naturelles (carrières, mangroves, etc.) ; - Absence de plan de gestion intégrée de la mangrove et autres écosystèmes et ressources naturels ; - Dégradation des ressources forestières (forêts, plantations privées, faunes, mangroves, palmiers naturels, etc.) ; - Insalubrité du cadre de vie des populations. |

| | |
|---|---|
| Foncier et urbanisme | <ul style="list-style-type: none"> - Faible mise en œuvre du PDU, du PCE et du SDAC ; - Forte insécurité foncière ; - Prolifération des foyers de conflits domaniaux ; - Insuffisance de rigueur dans la mise en œuvre du PDU et du SDAC. |
| Forces et Opportunités existantes | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Proximité d'autres marchés communaux et régionaux ; - Disponibilité de compétences, de structure d'encadrement publique et privée ; - Disponibilité de terres agricoles, de bas-fond, et des plans d'eaux aménageables pour le développement des activités de production (l'élevage, l'agriculture la pêche et l'agroforesterie) ; - Disponibilité de marchés locaux d'écoulement et de la demande au niveau local ; - Forte potentialité touristique, culturelle et culturelle ; - Existence d'OSC, et de ressources humaines qualifiées disponibles avec un niveau intellectuel acceptable des élus locaux | |

Source : PDC 3, Mairie de Ouidah

II. STRATEGIE

2.1. Théorie du changement du ProSel

Des autoévaluations et des diagnostics conduits avec les différentes catégories socio-professionnelles des populations communales, lors de la mission d'investigation, l'étude de marché et à l'analyse du PDC, les problèmes majeurs identifiés peuvent être catégorisés ainsi qu'il suit :

♦ Développement économique local

Les défis de développement économique et social sont décomposés en domaines de la pêche, l'agriculture, l'emploi, les AGR, la finance inclusive et le tourisme.

Cet axe traite des questions en lien avec les ODD 1 ; 2 ; 5 ; 8 ; 9 ; 12 ; 13 et 15. Les principaux problèmes identifiés sont priorisés ci-après :

- Faible niveau de production agricole ;
- Faible développement des activités de mareyage et de transformation des produits agricoles ;
- Faible développement des petites et moyennes entreprises de production de sel local avec un faible accès aux équipements, ressources et capitaux ;
- Faible capacité de production et des revenus des ménages investis dans les AGR ;
- Faible valorisation du patrimoine naturel (mangrove et autres zones humides) dégradé et accessibilité difficile des sites à valoriser dans le tourisme ;
- Ralentissement du développement économique local en lien avec l'exacerbation des effets néfastes du changement climatique et de la dégradation écologique.

♦ Infrastructures socio communautaires :

Elles concernent les domaines de l'eau et de l'assainissement, des énergies renouvelables et des pistes rurales que l'on retrouve essentiellement au niveau des ODD 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 et 13.

- Insécurité foncière et faible disponibilité des terres ;
- Non aménagement des sites de production de sel et autres sites de transformation des produits halieutiques ;
- Absence d'infrastructures d'assainissement ;
- Faible accès à l'eau potable sur les sites de production ;
- Faible efficacité dans la gestion de la mangrove et des plans d'eau et absence d'outil de gestion ;
- Faible efficacité de la gestion de l'espace communal et enclavement des sites valorisables.

◆ **Gouvernance locale :**

Avec pour principales thématiques : la qualité des services publics aux populations, le renforcement des initiatives communautaires d'économie, de développement et de préservation de l'environnement, le leadership des élus, la mobilisation des ressources propres et enfin la coopération internationale décentralisée et l'intercommunalité. Il s'agit des thématiques adressées par les ODD 16 et 17.

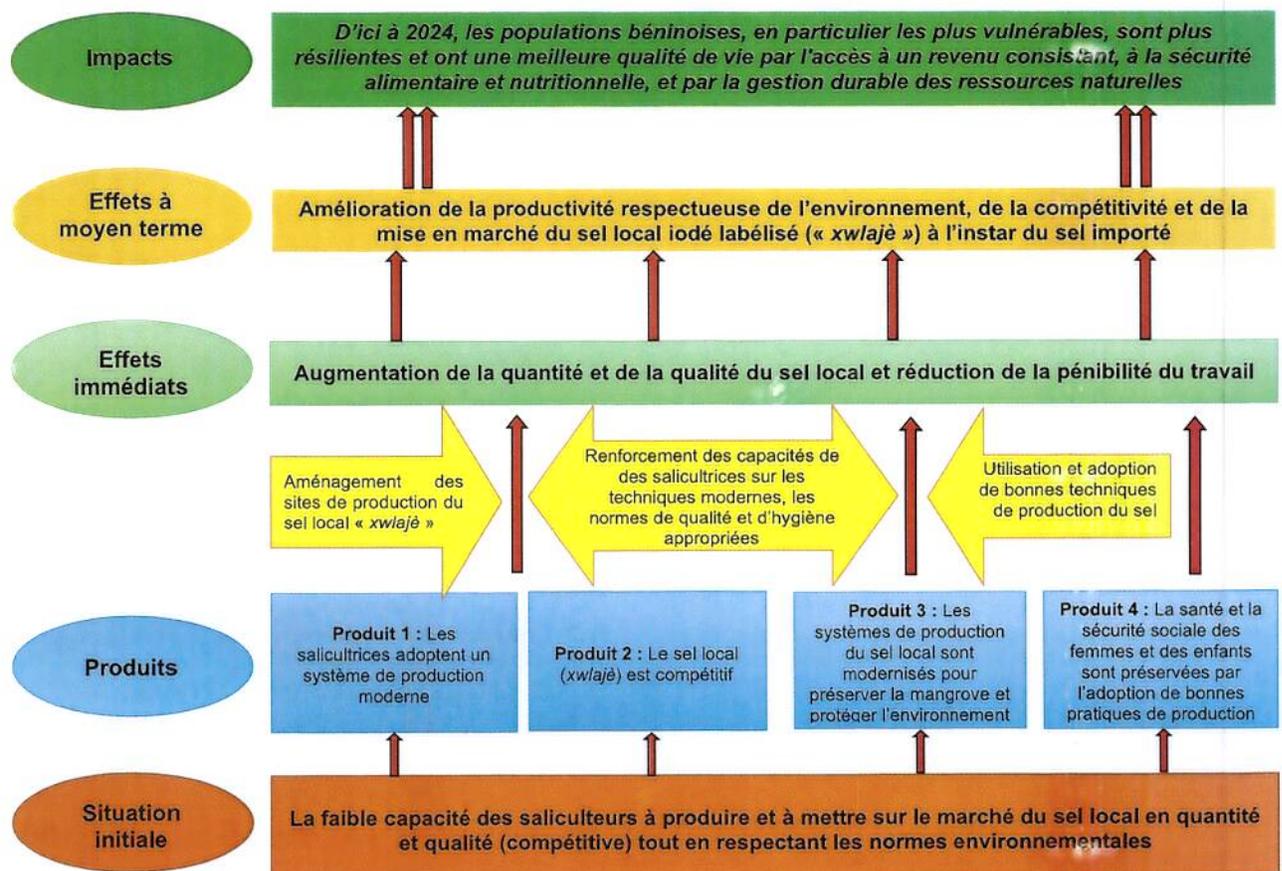
Le défi majeur de la mise en œuvre du ProSel est de renforcer et de moderniser la production locale du sel et faciliter l'accès aux ressources (naturelles, énergétiques, matérielles et financières) par le renforcement des activités génératrices de revenus en lien avec les programmes de développement des communes côtières, particulièrement celui de la commune de Ouidah et l'atteinte des Objectifs du Développement Durable. Les principales contraintes pour le développement et la rentabilité de la filière sel local sont l'accès à l'énergie et aux services financiers. La saliculture représente l'activité principale des femmes avec un potentiel et une demande non encore couverte à 80%. Elle pourrait contribuer au PIB et générés des emplois étant donné qu'elle occupe 100% des femmes (productrice, prestataire de services ou vendeuse de sel) et 50% des hommes (prestataires de services divers dans le processus de collecte de saumure, d'équipement et de préparation du sel). Elle reste toutefois, touchée par les effets néfastes des changements climatiques. L'une des particularités de la saliculture dans la commune de Ouidah est la forte présence de la gent féminine. Ces femmes utilisent de la main d'œuvre masculine à certaines étapes de la production. Il s'agit de petites exploitations de type traditionnel à faible intrant et de faible productivité, peu compétitives et très vulnérables aux aléas climatiques et aux évolutions du marché.

Pour répondre aux défis de la pauvreté, de la vulnérabilité et des inégalités d'accès aux ressources, les initiatives préconisées devraient permettre aux femmes de saisir les opportunités pour promouvoir l'entrepreneuriat et le développement de micro-entreprises industrielles de production du sel local compétitif en termes de qualité et de quantité sur le marché. Le ProSel vise à accompagner la commune de Ouidah et celles environnantes à aménager les sites selon les normes prescrites en la matière, accroître l'offre d'infrastructures et d'équipements adéquats et l'accès aux services sociaux de base pour garantir les normes d'hygiène et d'assainissement sur et autour des sites de production. Ainsi, les populations des villages producteurs et les groupes vulnérables disposeront de capacités accrues pour mieux s'organiser, se structurer, moderniser le mode de production, améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que l'accès aux marchés et le développement des filières stratégiques. Les autorités locales devront également voir leurs capacités accroître pour améliorer leur gouvernance.

Toutes ces mesures visent à assurer la promotion d'une croissance inclusive et durable axée sur le développement de la saliculture et des activités connexes,

assurant l'accroissement des revenus des populations des villages d'intervention, leur accès aux financements, leur sécurité humaine, alimentaire et nutritionnelle ainsi que leur protection sociale et la préservation de la mangrove comme patrimoine naturel voire sa valorisation touristique. Pour y arriver, des mesures devront être prises par les parties prenantes pour un engagement clair dans l'atteinte des objectifs. Ainsi, les capacités des groupes professionnels structurés et des structures sectorielles au niveau déconcentré devront être renforcées afin de les rendre opérationnelles pour qu'elles appuient les populations dans l'utilisation des réalisations mises en place.

La figure suivante présente le cadre schématique de la Théorie de Changement du ProSel.



2.2. Objectifs du projet

Le Projet de « Promotion du sel local iodé *Xwlajè* dans la zone côtière au Bénin (ProSel) » a pour objectif général de renforcer et de moderniser la production locale pour la préservation de l'environnement et la protection de la santé des femmes.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ❖ Renforcer le système organisationnel des femmes salicultrices ;
- ❖ Améliorer la compétitivité du sel local à travers la mise en place des nouvelles technologies de production ;
- ❖ Moderniser les systèmes de production pour le développement de la filière, la préservation de la mangrove et de la protection de l'environnement ;
- ❖ Adopter des pratiques de production visant la protection de la santé et la sécurité sociale des femmes et des enfants.
- ❖ Garantir une meilleure gouvernance du projet.

2.3. Approches communautaires de mise en œuvre du projet

L'approche communautaire de mise en œuvre au niveau des sites de production de sel passera par la formalisation des groupements existants, la création d'un comité local et d'un comité communal de suivi des activités de production du sel et de préservation de la mangrove. Il sera également mis en place des plateformes multi-acteurs de recherche-développement (qui intègre les saliculteurs, les commerçants, les ONG pour le conseil, l'INRAB, LEA, les IMF et au besoin les consommateurs regroupés dans des associations) et un Comité Local d'Appropriation du Projet (CLAP) présidé par le président de l'association des communes côtières ou le maire représentant de ces communes, désigné par ses pairs. L'installation desdits comités obéira aux principes du développement durable qui doivent permettre aux populations de prendre en charge leur propre développement à travers des mécanismes participatifs locaux. Ainsi :

i. Le Comité Local d'Appropriation du Projet (CLAP) en collaboration avec la Direction Nationale du Projet convoque une réunion à laquelle participeront les Responsables des services déconcentrés de l'État (DANA, DDAEP, ATDA, RCEFC, PR, santé, etc.) et les ONG locales (reconnues au niveau de la communauté et justifiant de bonnes capacités dans le domaine d'intervention) pour leur soumettre trimestriellement les rapports d'activités et les besoins exprimés par chaque site aux fins d'appréciation et de validation. Les activités retenues permettront de préciser celles contenues dans le présent document de projet pour l'élaboration des plans de travail trimestriel ou annuel du projet.

ii. En ce qui concerne les infrastructures et équipements à réaliser, la Mairie, le

Comité Local d'Appropriation du Projet, les comités locaux et l'équipe d'appui de mise en œuvre du projet doivent s'assurer de l'existence d'une organisation opérationnelle pour le fonctionnement et l'entretien, avec une capacité de mobilisation et de gestion des ressources pour couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien. La mise en place de tels organes et leurs fonctionnalités constitueront des préalables pour la mise en place des infrastructures planifiées afin d'en accroître l'appropriation et la pérennisation des acquis. A ce niveau, la mise en place des plateformes de recherche-développement permettra de créer une collaboration interactive entre les différents acteurs afin de stimuler un environnement propice à ces innovations qu'elles soient institutionnelles, organisationnelles ou technologiques.

iii. Le mécanisme de suivi prévoit un système de suivi participatif interne incluant d'une part les bénéficiaires, les comités locaux et le CLAP. Il est recommandé que ces derniers organisent des activités de suivi en dehors de celles des autorités communales ou locales, des Partenaires Techniques et Financiers et de l'équipe d'appui. Il n'est pas exclu que des missions conjointes soient organisées pour le suivi des travaux en cours de réalisation sur le terrain.

2.4. Stratégie de sortie

La stratégie de sortie du ProSel prendra en compte la stratégie de retrait des organes de gestion et la façon dont les communes et les communautés devront se prendre en charge pour la pérennisation des acquis. La politique de sortie du projet devra être réfléchiée et élaborée avec les acteurs clés de développement notamment la mairie et les communautés locales. Cette réflexion devra avoir lieu au démarrage du projet au cours d'un atelier national. Cependant, quelques pistes sont proposées dans ce document de projet pour garantir la pérennisation des acquis du projet. Elles tirent leur fondement des expériences des projets déjà accompagnés par le PNUD tels que le Projet Village du Millénaire. Il s'agit fondamentalement de veiller à :

- i. L'Administration locale est responsable de la gestion du projet et la prise des décisions majeures inhérentes aux investissements et à leur réalisation, toutefois elle recevra l'avis de non-objection du PNUD et son appui technique et financier pour les réalisations ;
- ii. La Mairie élabore et signe des conventions de partenariats définissant la propriété des investissements et leur gestion après projet par les coopératives formalisées ;
- iii. La Mairie signe un LOA avec le PNUD pour la mise en œuvre des grandes réalisations et investissements qui requièrent des compétences extérieures ;
- iv. Faire du CLAP un organe principal de gouvernance dans le dispositif de gestion du projet. Dans ce sens, il participe et valide en dernier ressort l'exécution et la qualité des réalisations. Autrement, il est responsable pendant et après le projet des acquis du projet en termes d'infrastructures notamment ;

v. La responsabilisation des structures déconcentrées de l'Etat pour la réalisation de certaines infrastructures et investissements dont la compétence est disponible ;

vi. L'implication et la responsabilisation des institutions/structures locales de développement (ONG, Cabinet/bureau d'étude, Associations de type professionnel, Associations de développement) dans la mise en œuvre de certaines actions/activités du projet selon leurs expériences et domaines de compétence. Cette stratégie relève de la capitalisation des expériences dans le domaine de la promotion du sel local ;

vii. La mise en gérance privée, avec des mesures coercitives, de certaines infrastructures et équipements de production nécessitant un coût d'amortissement élevé. De telle stratégie permettra d'assurer la maintenance des infrastructures et équipements pendant et après le projet ;

viii. Pour capitaliser les acquis existants à la recherche et pérenniser les interventions à la fin du projet, le ProSel doit prévoir une convention avec l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) et les Universités nationales publiques pour les activités de recherche-action et les facilitateurs PNUD, pour l'accès et l'intégration du produit dans les circuits de commercialisation/consommation

ix. Pour assoir un mécanisme d'assurance qualité du sel local produit, les coopératives établiront une convention avec la DANA et le LCSSA/ABSSA avec l'appui du DDAEP pour les actions de contrôle qualité, sécurité alimentaire et d'amélioration de la qualité nutritionnelle de leurs productions et conformément aux dispositions du *Centre d'Excellence Régional contre la Faim et la Malnutrition (CERFAM)* avant la mise en marché.

x. Pour assoir un mécanisme d'accès des coopératives aux financements et aux équipements, le PNUD en collaboration avec UNCDF, facilitera leur mise en relation avec les IMF et leur intégration dans des réseaux de finance digitale opérationnels au Bénin.

xi. Le projet doit définir un mécanisme (une convention avec la mairie par exemple). Ce mécanisme à la fin des interventions du projet, obligera les nouveaux gestionnaires à réinvestir une partie des bénéfices dans l'entretien des infrastructures sociocommunautaires non génératrices de revenus.

2.5. Stratégies de gestion des conflits

La stratégie de gestion des conflits du ProSel prendra en compte la stratégie d'identification, de réception et de traitement des tensions et réactions d'intérêt des communautés afin de maintenir les acquis et d'atteindre les objectifs de développement individuel et communautaire. Des organes de gestion des conflits seront opérationnels et suivront la façon dont les communes et les communautés

devront se prendre en charge pour la pérennisation des acquis dans la sauvegarde des intérêts de chacun et de tous. La politique de gestion des conflits du projet devra être réfléchie et élaborée avec les acteurs clés de développement notamment la mairie et les communautés locales. Cette réflexion devra avoir lieu au démarrage du projet au cours d'un atelier national. Cependant, quelques pistes sont proposées dans ce document de projet pour garantir la pérennisation des acquis du projet. Elles tirent leur fondement des expériences des projets déjà accompagnés par le PNUD tels que le Projet Village du Millénaire et d'autres partenaires. Il s'agit fondamentalement de veiller à :

- i. L'Administration locale est responsable de la gestion des conflits du projet et la prise des décisions majeures inhérentes aux investissements et à leur réalisation, et à leur exploitation dans les règles de l'art et aux bénéfices de toutes les catégories d'acteurs et parties prenantes y compris les groupes vulnérables et les laissés pour compte ;
- ii. La Mairie accompagne les communautés à la mise en place des organes de gestions des conflits et établi avec eux les règles, les modalités de prise en charge des situations de conflits, de même que les mesures de gestion idoine et surtout équitable dans le respect des droits humains ;
- iii. La Mairie accompagne la mise en place d'un dispositif de suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion qui veille à la préservation des droits et devoir de chacun et de tous pour la durabilité des investissements et le respect des intérêts de tous les membres des communautés bénéficiaires.

III. RESULTATS ET PARTENARIATS

3.1. Résultats escomptés

Tout en respectant les domaines de compétences dévolues aux Communes⁴, les résultats immédiats (produits) des activités entreprises dans le cadre du projet sont :

- La productivité du sel local est améliorée de 50% ;
- Le potentiel d'exploitation des marais salants est accru ;
- Le sel local iodé *Xwlajè* est produit suivant les normes de qualité et d'hygiène à coût réduit ;
- Le sel local iodé *Xwlajè* est devenu un produit du terroir et labélisé ;
- Le sel local iodé *Xwlajè* a une indication géographique ;
- La mangrove et l'environnement sont protégés grâce à la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Les relations de partenariat entre les saliculteurs et les mairies concernées sont établies, fonctionnelles et renforcées ;
- La santé des femmes est préservée grâce à l'amélioration des techniques de production du sel local ;
- La coordination, la communication et le suivi-évaluation sont assurés.

3.2. Ressources nécessaires pour obtenir les résultats escomptés

Le coût estimatif d'investissement du Projet de production du sel local iodé *Xwlajè* dans la zone côtière au Bénin (ProSel) est de : Deux Milliards Huit Cent Soixante Quatorze Millions Six Cent Soixante-treize Mille (**2 874 673 000**) Francs CFA soit cinq millions deux cent vingt-six mille six cent soixante-dix-huit (**5 226 678**) **dollars US** pour l'ensemble de la zone d'intervention. La structure de financement du projet intégrant les ressources des partenaires bilatéraux et multilatéraux est présentée dans le tableau 2.

Le Gouvernement du Benin à travers le Ministère des Petites, Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi est le partenaire financier principal du projet à hauteur de **3 026 678 dollars US** pendant quatre ans. Le PNUD contribuera sur fonds propres (TRAC) au financement du projet à hauteur de 50 000 dollars US chaque année. Les ressources du PNUD seront utilisées pour promouvoir l'échange d'expériences, la vulgarisation des leçons apprises et apporter une contribution effective au volet gestion des connaissances en général et la promotion du sel en particulier et la promotion de la nutrition préventive au sein des groupes vulnérables. Au nombre des donateurs, le PAM apportera un appui pour contribuer à la promotion des petites et moyennes entreprises dans le domaine de la saliculture, faciliter leur accès au marché et de réduire ainsi la pauvreté au sein des communautés et des ménages pro-pauvres. Les Mairies des communes bénéficiaires des interventions

⁴ Loi N° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin en son article 82

prendront en charge la contribution des populations bénéficiaires sous la forme d'une dotation en nature ou en espèce.

Tableau 2 : Schéma de financement du projet

| <i>Désignation</i> | <i>Total Budget (Gvt) \$ US</i> | <i>Total Budget (Fonds PNUD + Donateurs + Mairies) \$ US</i> | <i>TOTAL BUDGET sur 4 ans</i> | <i>TOTAL (%)</i> |
|---|---------------------------------|--|-------------------------------|------------------|
| 1. Interventions | 2 796 223 | 40 000 | 1 636 880 | 86 |
| <i>Développement des chaînes de valeurs du sel local et résilience (Renforcement de capacités, compétitivité, normes de qualité et d'hygiène, labélisation, etc.)</i> | 285 954 | - | 695 625 | 19 |
| <i>Infrastructures socio communautaires (complexes de transformation, équipements, Assainissement/aménagement)</i> | 2 478 561 | 40 000 | 925 401 | 66 |
| <i>Gouvernance Locale (organisation, structuration, plateforme, etc.)</i> | 31 708 | - | 15 854 | 1 |
| 2. Gestion et Fonctionnement du projet | 150 455 | 160 000 | 130 158 | 8 |
| <i>Staff</i> | 111 273 | 120 000 | - | 4 |
| <i>Running, Equipment and admin costs</i> | 39 182 | 40 000 | 71 998 | 3 |
| <i>Communication et visibilité</i> | - | - | 58 160 | 1 |
| 3. Recherche-développement, Collecte données et rapports | 41 000 | - | 79 008 | 2 |
| 4. Renforcement et appui institutionnel | 39 000 | - | 61 362 | 2 |
| Sous-total | 3 026 678 | 200 000 | 1 907 408 | 98 |
| UNDP Admin (GMS) et autres | - | - | 92 592 | 2 |
| Total Général | 3 026 678 | 200 000 | 2 000 000 | 100 |

3.3. Partenariats

En plus des partenaires techniques et financiers existant dans la zone d'intervention du projet, de nouveaux partenariats seront recherchés pour couvrir les domaines non couverts et dont l'apport est stratégique pour l'atteinte des ODD. Le projet travaillera avec les communautés locales, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les équipes de recherche composées de spécialistes du Système des Nations Unies, des universités et Institutions de Recherche nationales et des partenaires au développement nationaux et internationaux. En effet, la recherche scientifique a contribué au présent document de projet à travers les recommandations recueillies lors des interviews additionnelles nécessaires lors de la formulation. Elle sera au cœur des actions de recherche-développement prévues dans le document de projet. Les expériences au niveau des universités et des instituts nationaux de recherche seront capitalisées. Dans tous les cas, le développement des capacités locales privilégiant l'approche participative, constituera

une force motrice majeure pendant la planification et l'exécution afin d'obtenir une appropriation immédiate par la communauté, les autorités locales pour la durabilité à long terme des actions du projet.

Le ProSel nouera donc, plusieurs partenariats en vue d'accroître l'offre de ses services au niveau local pour la promotion du sel local. Il travaillera dans un cadre communautaire pour le renforcement des liens qui unissent les êtres humains, leurs économies et leurs sociétés, avec les écosystèmes qui les soutiennent. A cet effet, sur le plan opérationnel, des partenariats seront établis avec tous les partenaires au développement intervenant dans les Communes notamment sur le partage et la mise en œuvre des meilleures approches au niveau local. Ces partenariats peuvent s'exécuter sous forme de programmation conjointe, de co-financement, ou de contrat de services exécutés par ces derniers. C'est le cas du Programme Alimentaire Mondial qui constitue un client institutionnel potentiel pour l'achat du sel local. La seule condition est que le sel local iodé *Xwlajè* satisfasse aux normes de qualité spécifiées par le Programme Alimentaire Mondial (confère code de commodité MSCSAL010, version 1, 2018). Sur la base de son programme des cantines scolaires, le PAM à lui seul peut consommer toute la production en sel local de la zone côtière. A ce titre, le projet devra consolider un partenariat avec le PAM pour solliciter son appui technique et financier dans la définition des normes de standard de sel qui pourrait être utilisé par les cantines scolaires dans les écoles bénéficiaires des zones d'intervention du projet. D'autres partenariats pourraient également être établis avec d'autres structures pour une meilleure intégration du sel *xwlajè* dans le marché local. Cela passe, entre autres, par l'iodation du sel local. A cet effet, un partenariat sera établi avec la DANA pour les opérations d'iodation, toute chose qui garantit la qualité nutritionnelle de ce sel.

De même, le projet travaillera en partenariat avec les acteurs locaux (secteur privé, société civile, structures publiques et les structures décentralisées du Gouvernement, chacun selon ses avantages comparatifs. Sur le plan national, la Direction Nationale du Projet devra étroitement associer et collaborer avec la société ***Kawap Inter-SARL*** qui a pour projet l'installation d'une usine de production du sel au Bénin. En effet, cette société a entrepris une visite et un contrat d'acquisition de site de production et de contrat de vente du sel iodé avec le Sénégal, la Turquie, l'Égypte, la Namibie, la Tunisie et le Ghana. Elle pourra donc jouer un rôle clé dans la promotion et l'émergence du ProSel. En termes de coopération sud-sud, cette société pourra être mise à contribution pour organiser des visites échanges avec les acteurs/entreprises de production du sel dans la sous-région notamment au Ghana, au Sénégal et à Madagascar. Des conventions bilatérales pourront être envisagées avec ces acteurs pour capitaliser les expériences qu'ils ont en la matière.

De même, les initiatives de l'ONG SOS Mangrove et autres ONGs qui œuvrent déjà dans la sensibilisation, l'organisation et l'éducation des femmes sur leur protection, la protection de la mangrove, la mise en place de crédits en faveur des femmes pour la

production du sel, la promotion de l'iodation du sel, le développement des foyers à faible consommation du bois et les foyers mixtes solaire avec des alternatives de bois, doivent être valorisées.

Les activités relatives à l'encadrement et au suivi seront réalisées avec les structures nationales, les Collectivités locales, le Système des Nations Unies et les autres partenaires au développement opérant sur le terrain. Le ProSel bénéficiera également du savoir-faire des autres projets de terrain en cours dans la localité ou ailleurs.

La Direction Nationale du ProSel forgera de solides partenariats avec les directions techniques qui assurent l'exécution des projets en cours dans les Communes. Entre autres, il faut nouer des partenariats avec la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée (DANA) qui a assuré par le passé des interventions telles que le renforcement des capacités des femmes sur les systèmes de production du sel, les tests sur des échantillons de sel, en vue de mesurer la teneur en iode et aussi la fourniture de l'iodé aux femmes. De même, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments (ABSSA) en tant que structure d'inspection devra être associée pour la certification du sel local iodé Xwlajè à travers (i) le contrôle de la qualité du sel (la couleur, la présence des corps étrangers, la forme des cristaux, le PH, la teneur en eau), (ii) le contrôle sanitaire (la présence d'iodé, la présence des métaux lourds, la présence des résidus de pesticides, des micro-organismes etc.). Cette inspection se fera avec la collaboration du Laboratoire central de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments (LCSSA).

En tout état de cause, le point des structures et organisations qui interviennent se fera au niveau de la Commune bénéficiaire.

◆ **Partenariat avec UNCDF**

L'UNCDF est une Agence des Nations Unies qui met la finance publique et privée au service des pauvres dans les pays les moins avancés du monde (PMA). Dans le cadre de son mandat, l'UNCDF fournit des capitaux et des instruments d'investissement. Il propose notamment des modèles de financement « au dernier maillon » permettant de débloquer des fonds publics et privés, notamment au niveau national, afin d'aider les ménages des localités et les petites entreprises peu ou pas desservis où les besoins en développement sont les plus importants et où les ressources se font rares. Dans ce cadre, en collaboration avec le PNUD, l'expertise de l'UNCDF en matière de finance digitale sera sollicitée.

En d'autres termes, en partenariat avec l'UNCDF, le PNUD appuiera la mise en relation des acteurs et il sera donc développé des modules entrepreneuriaux et de création de richesse. Pour accélérer l'impact durable et la pérennisation de l'intervention auprès des communautés, le ProSel, adoptera des modèles d'intervention pro-marché impliquant des organisations et groupes autogérés

permettant la création de nouveaux emplois comme les distributeurs des échantillons de sel labélisé pour l'inclusion sociale et la création de richesse.

Sur les projets d'investissement structurants (plateforme intégrée de transformation de produits agricoles, etc.) par exemple, des modèles de financement mixte par recours partiel au secteur privé (PPP, Banques, etc.) seront privilégiés.

Le ProSel mettra également en place, avec l'appui technique de l'UNCDF, une assistance technique et le renforcement des capacités des cadres communaux pour le développement des projets d'investissement à viabilité commerciale.

En somme, la contribution de l'UNCDF permettra l'accroissement et la sécurisation des revenus des exploitations agricoles familiales et des Micro, Petites et Moyennes Entreprises rurales grâce à l'accès et à l'utilisation de services financiers et non financiers innovants et intégrés.

Tableau 3 : Cartographie des partenaires actifs dans la zone

| N° | Local partners | Partners Key areas of collaboration |
|----|-----------------------|--|
| 1 | SDLP (Mairies) | <ul style="list-style-type: none"> • Autorité communale (planification des activités dans les PAI et PTA de la Commune, suivi, etc. |
| 2 | ATDA | <ul style="list-style-type: none"> • Encadrement des producteurs (saliculteurs, agriculteurs, pêcheurs, etc.). |
| 3 | DANA | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle du respect des dispositions sanitaires et de la qualité des productions. • Conduite du processus d'enregistrement/certification du sel local iodé Xwlajè. • Organisation des séances d'information, de la formation et de l'éducation nutritionnelle des populations de la zone d'intervention du projet. <p>Appui au renforcement des capacités des femmes en matière d'iodation du sel.</p> |
| 4 | ABSSA | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de qualité sanitaire pour la sécurité alimentaire. <p>Suivi de l'application des normes sanitaires.</p> |
| 5 | LCSSA | <ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la sécurité sanitaire du sel et des aliments. <p>Supervision des actions de mise aux normes sanitaires.</p> |
| 6 | FADECOM | Organisation et sensibilisation communautaire. |

| | | |
|----|---|--|
| 7 | ONG "SOS MANGROVE" | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les bonnes pratiques de production du sel et l'iодation du sel. • Protection de la mangrove (Organisation et éducation des femmes sur la protection agricole). • Mise en place de crédits auprès des femmes pour la production du sel. • Mise en place d'une unité d'iодation du sel local. |
| 8 | ONG "ACTION PLUS" | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation sur les règles d'hygiène. • Protection de la mangrove (sensibilisation, reboisement, <i>crédit-bois, etc.</i>). |
| 9 | ONG "SECOURS ENFANCE" | <ul style="list-style-type: none"> • Droits des enfants. • Activités génératrices de revenus. • Préservation de la mangrove. |
| 10 | CAPEB ONG | <ul style="list-style-type: none"> • Restauration de la Mangrove • Promotion des activités génératrices de revenus • Promotion des technologies de restauration des terres et de maintien de la fertilité des sols |
| 11 | Autre vie ONG | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion de foyer solaire mixte. • Renforcement de capacités des femmes dans l'utilisation d'alternative de bois énergie. |
| 12 | LEA (Applied Ecology Laboratory) | <ul style="list-style-type: none"> • Promotion des technologies d'énergie renouvelable et de foyer économique • Préservation et restauration de la Mangrove et de la lagune |
| 13 | AFEL (Association des Femmes Exploitantes de la Lagune) | <ul style="list-style-type: none"> • Production de sel local • Activités génératrices de revenus (pêche transformation et vente des produits de pêche) • Gestion des sites de production de sel local |
| 14 | "CORDE" ONG | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et préservation de la Mangrove • Restauration des zones dégradées des berges de la lagunes • Reboisement de la mangrove |
| 15 | AFDO | <ul style="list-style-type: none"> • Production de sel, appui au développement de la vie associative et du développement local |
| 16 | CERPADEC | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion environnementale des sites de production de sel et de la Mangrove |
| 17 | UCP | <ul style="list-style-type: none"> • Union Communal des producteurs : dynamique communal de production et de mise en marché des productions |
| 18 | FUPRO | <ul style="list-style-type: none"> • Information / Communication. • Formation des producteurs membres. • Mobilisation des ressources extérieures pour le financement des programmes et projets d'initiatives paysannes. |
| 19 | CCLC | <ul style="list-style-type: none"> • Gestion des écosystèmes humides |
| 20 | MICROFINANCE (CREP, Tontine, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Crédits pour le financement des initiatives communautaires |
| 21 | Transporteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Transport des productions, équipements, logistiques, etc. |
| 22 | WFP | <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle |

| | | |
|----|---|---|
| 23 | UNICEF | <ul style="list-style-type: none"> Appui au renforcement amélioration de la qualité de vie et de survie des enfants |
| 24 | UNDP | <ul style="list-style-type: none"> Appui au développement, à la réduction de la pauvreté, à la résilience des écosystèmes et des communautés, à la gestion des risques et à l'atteinte des cibles ODD priorisées par le Gouvernement Appui à la mise en œuvre du projet, Appui à la mobilisation des compétences nationales, communales et locales, Appui à la gestion des ressources |
| 25 | Partenaires de développement du Sud : Coopération Sud-Sud | <ul style="list-style-type: none"> Financement et donateurs |
| 26 | AIDE DEVELOPPEMENT ET | <ul style="list-style-type: none"> Soutien / Conseils aux femmes, aux pêcheurs et aux agriculteurs Éducation sociale : entrepreneuriat et vie associative Droits de l'homme |
| 27 | CARON | <ul style="list-style-type: none"> Appui au développement rural pour les activités de développement des sites de saliculture, formation des femmes |
| 28 | Bureau d'Analyse et d'Investigation (BAI) | <ul style="list-style-type: none"> L'appropriation et l'appui politiques; Conseils et orientations stratégiques, il est membre du comité directeur Faciliter la mise à l'échelle dans un contexte plus large et la reproduction du projet Faciliter la mobilisation de ressources complémentaires |
| 29 | Agence Nationale de Promotion du Tourisme (ANPT) | <ul style="list-style-type: none"> Faciliter la promotion des aspects touristiques du projet en lien avec le programme de développement touristique de Ouidah Développer une synergie avec les aspects culturels Intégration plus large dans les zones d'intérêt touristique Inspiration pour de nouvelles initiatives de tourisme durable |
| 30 | Ministère des Petites et moyennes Entreprises et de la promotion de l'Emploi | <ul style="list-style-type: none"> Partenaire de mise en œuvre |
| 31 | Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP/MPMEPE) | <ul style="list-style-type: none"> Direction Nationale du projet Direction d'encrege du projet |
| | Direction de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (DPPME/MPMEPE) | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer et soutenir les groupes de femmes à la formalisation et au sel de marque. Renforcer la transformation des groupes de femmes en tant que coopératives Formation du groupe de femmes à l'entrepreneuriat et aux processus de certification |

3.4. Implication des parties prenantes

Les investissements à réaliser dans le cadre du ProSel en vue de la promotion du sel, auront pour bénéficiaires l'ensemble des habitants des communes de Ouidah, Kpomassè, Comè, Grand-Popo et Sèmè-Kpodji. Parmi ces bénéficiaires immédiats, les femmes et les enfants constituent les groupes cibles prioritaires du projet. Les bénéficiaires directs sont les femmes salicultrices qui verront leur production et leur condition de travail s'améliorer.

Tenant compte des axes d'intervention et surtout des leviers d'actions à amorcer dans la mise en œuvre du ProSel, l'analyse des bénéficiaires fait ressortir que les bénéficiaires directs des retombées immédiates seront constitués des populations rurales, les saliculateurs et salicultrices en particulier. Outre les bénéficiaires directs, le dynamisme des interventions du projet favorisera également l'émergence de micro-entrepreneurs ruraux dans la réalisation et la gestion des infrastructures de soutien aux différents secteurs d'investissement identifiés.

3.5. Coopération Sud-Sud et triangulaire

La coopération entre le Bénin, le SNU, et le Japon a permis de mettre en œuvre plusieurs projets de renforcement des capacités et de la résilience des populations riveraines et côtières. Nous pouvons citer les projets Village et Commune du millénaire pour le développement. Les bonnes pratiques de cette coopération ont accéléré un développement humain des groupes « laissés pour compte », la création des emplois décentés, l'augmentation de la productivité et ont sorti les communautés bénéficiaires d'une pauvreté extrême.

Le Projet de Promotion du sel (ProSel) bénéficiera de la coopération entre le Bénin et le Japon pour l'amélioration des conditions de vie des communes bénéficiaires et particulièrement la commune de Ouidah. Ainsi, le ProSel utilisera cette approche comme des moyens viables pour réaliser des progrès dans l'atteinte des cibles de développement humain et économique et celles des ODD, pour un mieux-être des populations à la base.

3.6. Acquisition et gestion des connaissances

L'évaluation des projets et programmes appuyés par le PNUD par le passé a montré la capacité des communautés locales à apprendre, Co-innover et même transformer les connaissances reçues pour créer la richesse. En effet, en apportant des investissements innovants dirigés par les communautés dans le développement économique local, le renforcement du capital humain, l'accès aux infrastructures et plus particulièrement aux facteurs de production innovants, les partenaires et acteurs contribuent à éradiquer l'extrême pauvreté, la faim et à la mise en place des technologies de production et modes de consommation durables respectueux des normes et standards environnementaux et sociaux. Les différentes interventions du ProSel permettront de renforcer les capacités techniques, matérielles,

organisationnelles et managériales des femmes salicultrices, leur permettant de développer leur capacitation d'action et d'être pour une meilleure insertion et pénétration des circuits de consommation et de commercialisation du *Xwlajè*. L'appropriation et l'internalisation des connaissances et acquis du projet permettront aux populations à la base d'entamer leur propre autonomisation et résilience économique.

Ainsi, les investissements économiques à appuyer doivent être priorisés en fonction de leur impact structurant potentiel. La présente formulation du Projet de Promotion du Sel local iodé *Xwlajè* soutenue par le Gouvernement du Bénin et le PNUD et de façon participative avec les communautés salicoles, s'est donc basée sur les investissements adaptés aux réalités locales et susceptibles d'être structurants dans le sens de dynamiser des relations entre acteurs économiques, et inclusifs dans le sens de bénéficier aux ménages vulnérables et aux collectivités locales.

3.7. Durabilité et amplification

Le ProSel apportera de façon significative des changements majeurs dans les pratiques et techniques de production, de conditionnement, de commercialisation et de consommation du sel local au Bénin. Ceci passera par la mise à disposition des acteurs impliqués dans les chaînes de production et d'approvisionnement du sel, des moyens nécessaires et efficaces pour non seulement la modernisation des systèmes de production mais l'amélioration des conditions de vie des salicultrices et de tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur. En tout état de cause et s'inspirant des expériences des projets et programmes antérieurs, il sera donc nécessaire que le présent projet adopte une stratégie favorable à une pérennisation de ses acquis. A cet effet, cette durabilité passe inexorablement par l'adoption des stratégies de sortie du projet dont certaines pistes sont évoquées ainsi qu'il suit :

- i) L'implication de l'administration locale dans la gestion du projet et la prise des décisions majeures inhérentes aux investissements ;
- ii) La participation et l'inclusion des organisations à la base constituées dans le choix et la mise en œuvre des activités économiques appuyées par le projet ;
- iii) L'implication des structures centrales techniquement compétentes dans le domaine thématique dans la mise en place et le suivi des processus de transformation structurelle des groupements saliculteurs, de contrôle qualité de la production, appui conseil, accompagnement et de suivi évaluation ;
- iv) L'élaboration des conventions de partenariats définissant la propriété des investissements et leur gestion après projet ;
- v) La responsabilisation des structures déconcentrées de l'Etat pour la réalisation de certaines infrastructures et investissements dont la compétence est disponible ;

- vi) L'implication et la responsabilisation des institutions/structures locales de développement (ONG, Cabinet/bureau d'étude, Associations de type professionnel, Associations de développement) dans la mise en œuvre de certaines actions/activités du projet selon leurs expériences et domaines de compétence. Cette stratégie relève de la capitalisation des expériences dans le domaine de la promotion du sel local ;
- vii) La responsabilisation des saliculteurs dans la gestion des infrastructures et équipements de production avec un système d'épargne amortissement, permettra d'assurer la maintenance et le remplacement des infrastructures et équipements pendant et après le projet ;
- viii) La responsabilisation des organisations à la base de façon progressive et soutenue par le renforcement de leurs capacités d'organisation et de gestion ;

Pour y parvenir, le ProSel mettra en place au démarrage du projet, en dépit du comité de pilotage du projet, un Comité Local léger mais représentatif de mise en œuvre du projet. Ledit Comité sera composé des différentes composantes sociales de la commune bénéficiaire des interventions du projet.

IV. GESTION DU PROJET

4.1. Zones d'intervention du projet

Le projet ProSel interviendra dans toutes les communes productrices de sel de la zone côtière à savoir les communes de Ouidah, Kpomassè, Comè, Grand-Popo et Sèmè-Kpodji. Cependant, au cours de la mise en œuvre du projet, le projet capitalisera les acquis des interventions antérieures dans les arrondissements producteurs de sel de la commune de Ouidah pour les implémenter dans les quatre (04) autres communes.

4.2. Audit des comptes

L'audit est une partie intégrante de la gestion financière et administrative du projet et fait partie du cadre de responsabilité du PNUD. Il est donc placé sous la responsabilité directe du Bureau Pays du PNUD. L'objectif principal de l'audit est de fournir à l'Administrateur du PNUD et aux parties prenantes, une garantie en ce qui concerne l'utilisation correcte des ressources mises à disposition. Il sera réalisé par un cabinet d'audit qualifié recruté qui va produire un rapport d'audit et certifier les états financiers.

Les comptes du projet feront l'objet d'audit chaque année. De même le système de gestion des partenaires de mise en œuvre sera évalué chaque année sur la base des risques, des recommandations issues de la micro-évaluation et des actions de renforcement de capacités planifiées pour le renforcement de l'appropriation nationale : c'est l'audit HACT. Les résultats de chaque audit NIM/HACT, seront transmis au partenaire d'exécution et au PNUD. De plus chacun des partenaires de réalisation recevra et analysera le rapport d'audit émis par les auditeurs. Le(s) partenaire(s) de réalisation présentera (ont) au PNUD dans les meilleurs délais une déclaration d'acceptation ou de rejet de toutes les recommandations d'audit. Il(s) entreprendra (ont) des démarches dans les meilleurs délais afin de réagir aux recommandations de l'audit. Il(s) rendra (ont) compte des démarches entreprises afin de mettre en œuvre les recommandations de l'audit.

Une séance de restitution d'audit sera organisée en présence des différentes parties prenantes du projet.

4.3. Droit d'auteur

Le PNUD détient le droit d'auteur et de reproduction de toutes les publications et autres matériaux qu'il commande dans le cadre de ses projets, que le texte soit écrit par un membre du personnel ou par un consultant rémunéré. La permission de reproduction peut être donnée aux médias, ONG, institutions académiques et autres, à condition que le PNUD soit dûment cité.

L'Accord de base entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD établi en son Article III relatif à l'exécution des projets ce qui suit : « le PNUD restera propriétaire du matériel technique et autre, ainsi que des approvisionnements, fournitures et autres biens financés ou fournis par lui, à moins qu'ils ne soient cédés au Gouvernement ou à une entité désignée par celui-ci, selon les modalités et à des conditions fixées d'un commun accord par le Gouvernement et le PNUD.

Le PNUD restera propriétaire des brevets, droits d'auteur, droits de reproduction et autres droits de même nature sur les découvertes ou travaux résultant de l'assistance qu'il fournira au titre du présent accord. A moins que les parties n'en décident autrement dans chaque cas, le Gouvernement pourra toutefois utiliser ces découvertes ou ces travaux dans le pays sans avoir à payer de redevances ou autres droits analogues. »

La partie nationale et le PNUD sont coauteurs des publications et des découvertes sur le projet.

4.4. Utilisation du logo

Le logo du PNUD doit être utilisé dans le respect des normes graphiques du PNUD et à des fins non commerciales. Avant impression de toute publication financée par le PNUD, il est recommandé de se référer au PNUD notamment au Chargé de Communication pour vérification du *branding* du PNUD.

Tout projet exécuté sur le terrain par le PNUD doit avoir pour seul logo le nouveau logo du PNUD. Si nécessaire, le nom du projet sera indiqué en toutes lettres à côté du logo (pas en dessous). Il ne doit pas y avoir de logos séparés ou autonomes. Il n'y a pas d'exceptions à cette règle. Lorsque le projet est administré avec un partenaire, dont la participation doit être signalée par un élément visuel, le nouveau logo du PNUD doit être utilisé avec le logo du/des partenaire(s) seulement.

En cas de publication conjointe avec un ou plusieurs partenaires, tous les logos devraient figurer sur une seule ligne, en bas ou en haut de la première de couverture de la publication. Il faut veiller à assurer l'égalité visuelle de tous les logos, c'est-à-dire de ne pas faire ressortir un logo par rapport aux logos des institutions spécialisées ou organismes partenaires.

4.5. Respect de l'avis de non-responsabilité

Les publications du PNUD qui citent un auteur ou contiennent des opinions ou avis devraient contenir la déclaration suivante : « Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de leur(s) auteur(s) et ne représentent pas nécessairement celles des Nations Unies, y compris le PNUD, ni des Etats Membres. » Le nom des auteurs ne devrait jamais apparaître sur la couverture d'une publication.

V. CADRE DE RESULTATS

Le cadre de résultat ainsi que les éléments relatifs à la mesure des indicateurs seront affinés après l'étude de référence du projet

| | | | | | |
|---|-----------------|------------------------|---------------|---------------|--------------|
| Effet UNDAF / CPD : D'ici à 2023, les populations béninoises, en particulier les plus vulnérables, sont plus résilientes et ont une meilleure qualité de vie par l'accès à un emploi décent, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une énergie propre, et par la gestion durable des ressources naturelles, des effets néfastes des changements climatiques | | | | | |
| Indicateurs d'effet : | Communes | Données de base | Femmes | Hommes | Cible |
| Indice de pauvreté monétaire (Po) | | 39,96% | | | |
| Dépenses moyenne par tête | | | | | |
| Proportion de ménages en insécurité alimentaire | | | | | |
| Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD : Produits 1.3 et 1.4 | | | | | |
| Intitulé du projet : Projet de Promotion du sel local iodé Xwajè dans la zone côtière du Bénin (ProSel) | | | | | |
| Numéro Atlas du projet : 00110836 | | | | | |

CADRE LOGIQUE AXE SUR LES RESULTATS

| PRODUITS ESCOMPTEES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|---|---|---|--|--|---|
| Objectif 1. Renforcer le système organisationnel des salicultrices pour une meilleure productivité | | | | | |
| Produit 1 Les salicultrices sont organisées et exploitent au mieux les potentialités locales pour améliorer la productivité des systèmes de production du sel local | Les femmes salicultrices sont mieux structurées et organisées | Activité 1.1. Renforcement des capacités organisationnelles des femmes salicultrices (structuration en une faîtière) | Nombre de groupements et associations de salicultrices organisés et fonctionnels | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Registre d'enregistrement de la DDAEP | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs acceptent de collaborer pour une structuration plus soutenue de la filière L'absence de conflits mettant en péril la coopération et les liens entre les parties prenantes La mauvaise gestion au sein des groupements à la base |
| | | Activité 1.2. Mise en place des Plateformes d'innovation au niveau local | Nombre de plateformes d'innovation fonctionnelle | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs acceptent de collaborer pour rechercher des solutions de façon participative aux contraintes de la saliculture L'absence de conflits mettant en péril la coopération et les liens entre les parties prenantes |
| | | Activité 1.3. Formations en entrepreneuriat, management microentreprise, gestion des | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de femmes salicultrices formées à l'entrepreneuriat et au | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs acceptent de collaborer pour une structuration plus soutenue de la filière Les acteurs sont disposés à s'adapter aux |

| PRODUITS ESCOMPTES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|--------------------|---|--|--|--|---|
| | | organisations, leadership féminin, alphabétisation en français et en langue locale | leadership | | changements et aux innovations |
| | | Activité 1.4. Accompagnement des femmes à devenir des acteurs stratégiques du tourisme | Nombre de salicultrices spécialisées dans la vente du sel à caractère identitaire | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les conditions sociopolitiques sont favorables à l'émergence de l'activité de tourisme dans la zone |
| | La productivité du sel local est améliorée de 50% | Activité 1.5. Mise en place des crédits adaptés (influence des aléas climatiques, crédit-foyer, crédit-comburants, crédit-équipements) à la production du sel local | Pourcentage de salicultrices, de commerçants et autres acteurs bénéficiant des crédits adaptés | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Rapport des structures de financement | <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions d'accès aux financements sont adaptées aux exigences de la saliculture et aux capacités des salicultrices • L'absence de conflits mettant en péril la coopération et les liens entre les acteurs et les institutions de microfinance • La disponibilité d'un marché d'écoulement rémunérateur permettant aux acteurs d'honorer de leurs engagements auprès des institutions de microfinance |
| | | Activité 1.6. Développement et diversification des activités génératrices de revenus | Pourcentage de femmes pratiquant d'autres activités génératrices de revenus | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les nouvelles AGR sont plus rentables et moins contraignantes que la production du sel |
| | | Activité 1.7. Recherche-développement sur des techniques plus efficaces de collecte de minéral, d'extraction de la saumure, digues/marais salants, etc. | Nombre de saliculteurs utilisant les nouvelles techniques de collecte de minéral et d'extraction de la saumure | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les innovations adaptées sont disponibles au niveau de la recherche au démarrage du projet • Les ressources humaines nécessaires à la recherche-développement et au transfert des innovations sont disponibles en quantité et en quantité • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 1.8. Diversification des méthodes de production du sel local (séchage, évaporation) en application des résultats de recherche-développement | Pourcentage de salicultrices utilisant au moins deux méthodes de production du sel local | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les aléas climatiques pouvant accentuer la dégradation des écosystèmes (inondation, etc.), rendent la production plus contraignante et les saliculteurs plus vulnérables |

| PRODUITS ESCOMPTES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|---|--|--|--|--|--|
| | | Activité 1.9. Accompagnement des saliculteurs pour la production continue du sel toute l'année (stockage du minerai pendant la période d'abondance, conservation de la saumure) | <ul style="list-style-type: none"> Quantité (tonne) de minerai stocké pour la soudure Nombre de saliculteurs utilisant les nouvelles techniques de conservation de la saumure Proportion du sel local dans le volume du sel vendu au marché | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations L'inexistence d'une structure efficace de stockage du minerai Les aléas climatiques pouvant accentuer la dégradation des écosystèmes (inondation, etc.) Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | Le potentiel d'exploitation des marais salants est accru | Activité 1.10. : Renforcement des capacités des salicultrices pour la gestion des marais salants | Pourcentage de femmes ayant adopté des pratiques d'épandage de la boue après extraction de la saumure | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 1.11. Aménagement des sites de production du sel local (clôture, cabane de préparation, magasin de traitement et de stockage, infrastructures d'assainissement) | Nombre de sites aménagés | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Rapport d'activité de la mairie | <ul style="list-style-type: none"> Les questions foncières et domaniales non clarifiées peuvent entraîner des difficultés dans la mise en valeur des sites à aménager et compromettre les objectifs du projet en termes de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté en particulier pour les femmes et les jeunes |
| Objectif 2. Améliorer la compétitivité du sel local | | | | | |
| Produit 2 Le sel local (Xwajé) produit suivant les normes de qualité et d'hygiène est mis en marché avec un prix compétitif | Le sel local iodé Xwajé est produit suivant les normes de qualité et d'hygiène à coût réduit | Activité 2.1. Définition des normes de qualité du « xwajé » | Nombre de normes définies et caractérisées | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Rapport de la DANA et ABSSA | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 2.2. Renforcement des capacités techniques des salicultrices sur les normes de qualité et d'hygiène du sel local | Pourcentage de femmes produisant le sel suivant les normes de qualité et d'hygiène | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 2.3. Mise en place des unités d'iodation (iodate de potassium, kits de contrôle, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'unités d'iodation fonctionnelles Proportion du sel produit iodé | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 2.4. Développement des mécanismes efficaces de contrôle | Nombre de visites de contrôles de qualité de | <ul style="list-style-type: none"> Rapport de suivi-évaluation Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations |

| PRODUITS ESCOMPTES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|--|---|--|--|--|--|
| | | de la qualité du sel local mis en marché | sel local effectués | | • Les pratiques |
| | | Activité 2.5. Développement de bonnes techniques de conservation du sel (diminution du taux d'humidité) | Pourcentage de femmes salicultrices utilisant les techniques améliorées de conservation du sel | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 2.6. Coaching des salicultrices pour la réduction et la fixation des prix du sel local | Nombre de salicultrices ayant bénéficié de la formation sur la réduction et la fixation des prix | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | Le sel local iodé Xwlajè est devenu un produit du terroir et labélisé | Activité 2.7. Plaidoyers/Lobbying pour la prise des textes réglementaires du marché et de l'utilisation du sel local iodé Xwlajè par toutes les institutions publiques et parapubliques | Nombre de sessions de plaidoyers pour l'adoption des textes réglementaires relatifs à l'importation du sel et l'achat par les institutions publiques | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les conditions de production du sel local ne compromettent pas l'acceptabilité des acteurs institutionnels à acheter le sel local • Les accords bilatéraux de partenariat ne sont pas favorables à imposer des restrictions ou à taxer l'importation du sel |
| Activité 2.8. Développement des stratégies de communication pour la promotion du sel | | Existence d'un plan de communication fonctionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les stratégies de communication sont défavorables au changements de comportements des consommateurs • Les habitudes de consommation au niveau des ménages ne changent pas | |
| Activité 2.9. Renforcement des liens de contractualisation avec les commerçants grossistes et des particuliers sur base de commande ferme | | Nombre de contrats d'affaire signés | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les habitudes de consommation au niveau des ménages ne changent pas • La concurrence déloyale affectant négativement les prix du sel local | |
| Activité 2.10. Développement du « xwlajè » comme une propriété industrielle | | <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'une marque • Existence de certificats | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les habitudes de consommation au niveau des ménages ne changent pas • La concurrence déloyale affectant négativement les prix du sel local | |
| Activité 2.11. Promotion d'un label du xwlajè (sel de table à l'instar du sel de Guérande) | | <ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un label du xwlajè | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les habitudes de consommation au niveau des ménages ne changent pas • La concurrence déloyale affectant négativement les prix du sel local | |
| Objectif 3. Moderniser les systèmes de production pour la préservation de la mangrove et la protection de l'environnement | | | | | |

| PRODUITS ESCOMPTEES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|--|--|--|--|--|---|
| Produit 3 Les systèmes de production du sel local sont modernisés pour préserver la mangrove et protéger l'environnement | La mangrove et l'environnement sont protégés à cause de la gestion rationnelle des ressources naturelles | Activité 3.1. Utilisation des énergies renouvelables (coque des amandes de noix de palme et/ou de coco) pour cuire le sel | Pourcentage de salicultrices produisant le sel sur la base des énergies renouvelables | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 3.2. Reboisement de la mangrove avec les essences forestières | Superficiers de la mangrove reboisées | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Rapport d'activité de la mairie | <ul style="list-style-type: none"> • Les aléas climatiques pouvant accentuer la dégradation des écosystèmes (sécheresse, inondation, etc.) • L'aménagement des sites entraînant une restriction dans l'exploitation de la mangrove |
| | | Activité 3.3. Stabilisation des berges par le reboisement des espèces forestières disponibles dans le milieu comme le <i>avicenia</i> | Superficiers de la berge reboisées | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Rapport d'activité de la mairie | <ul style="list-style-type: none"> • Les aléas climatiques pouvant accentuer la dégradation des écosystèmes (sécheresse, inondation, etc.) • L'aménagement des sites entraînant une restriction dans l'exploitation de la mangrove |
| | | Activité 3.4. Utilisation des essences forestières à croissance rapide (Acacia, Eucalyptus, Méliana, <i>Neem</i> , Colatier) pour la cuisson du sel | Pourcentage de salicultrices utilisant les essences forestières à croissance rapide pour cuire le sel | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les coûts du bois ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture • La disponibilité à proximité du bois de ces essences forestières à proximité |
| | | Activité 3.5. Sensibilisation et renforcement des capacités des saliculteurs sur l'utilisation rationnelle de la mangrove (coupe contrôlée des palétuviers) | Pourcentage de salicultrices formés à l'utilisation rationnelle de la mangrove | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |
| | | Activité 3.6. Sensibilisation et répression des pratiques de pêche par <i>acadja</i> et autres pratiques prohibées | Pourcentage de pêcheurs ayant abandonné la pêche par <i>acadja</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Rapport d'activité de la mairie | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs acceptent de collaborer pour engager la répression contre les pêcheurs récidivistes • L'absence de conflits mettant en péril la coopération et les liens entre les parties prenantes • La stabilité socio-politique au niveau local, régional et national |
| | | Activité 3.7. Promotion des techniques de pêche respectueuses de l'environnement (cage flottante, étangs piscicoles etc.) | Pourcentage des pêcheurs/populations ayant adopté des pratiques de pêche/pisciculture respectueuses de | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Rapport d'activité de la mairie | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture |

| PRODUITS ESCOMPTEES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|---|--|--|---|---|--|
| | | Activité 3.8. Gestion intégrée de l'adventice « <i>Gbakou</i> » qui est une nouvelle herbacée poussant dans la mangrove et qui réduit la salinité des marais | l'environnement <ul style="list-style-type: none"> • Superficie de mangrove exemptée de l'adventice • Superficie restaurée par les palétuviers | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • L'apparition de nouvelles espèces d'adventices • L'utilisation des produits de traitement avec des conséquences sur le potentiel de la mangrove |
| | | Activité 3.9. Creusement de l'embouchure pour la stabiliser par enrochement | Nombre de fois que les sites marais ont été inondés du fait de l'embouchure | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • La politique de l'Etat est favorable à la mise en œuvre de l'action • L'existence des accords de coopération facilitant le creusement de l'embouchure • La stabilité socio-politique au niveau local, régional et national |
| | Les relations de partenariat entre les saliculteurs et la mairie sont fonctionnelles et renforcées | Activité 3.10. Mise en place sur les sites de marchés de bois de chauffe pour la cuisson du sel | Nombre de marché de bois créés et fonctionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Rapport d'activité de la mairie | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • La politique de prix adopté sur ce marché n'est pas favorable à la rentabilité de la saliculture • La création des marchés parallèles de bois de chauffe avec des prix plus incitatifs |
| | | Activité 3.11. Renforcement du partenariat entre la mairie et les saliculteurs | Nombre de conventions de partenariats signés entre la mairie et les saliculteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • <i>Rapport d'activité de la mairie</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Le non-respect des clauses de contrat par l'un des acteurs • La stabilité socio-politique au niveau local. |
| Objectif 4. Adopter des pratiques de production visant la protection de la santé et de la sécurité sociale des femmes et enfants | | | | | |
| Produit 4 La santé et la sécurité sociale des femmes et des enfants sont préservées par l'adoption de bonnes pratiques de production du sel local | La santé des femmes est préservée grâce à l'amélioration des techniques de production du sel local | Activité 4.1. Appui à la construction des unités de transformation semi-modernes (utilisation des matériels et matériaux locaux) respectueux des normes d'hygiène et de santé | Nombre d'unités semi-modernes de transformation, de conservation et conditionnement du sel local fonctionnel | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture • Les innovations ne sont pas sensibles aux réalités sociologiques et culturelles de la zone d'intervention |
| | | Activité 4.2. Mise à la disposition des femmes des foyers améliorés à faible consommation de combustibles avec du matériel non oxydable | Pourcentage d'utilisateurs (groupements et individus) de foyers améliorés à faible consommation de combustibles | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture • Les innovations ne sont pas sensibles aux réalités sociologiques et culturelles de la zone d'intervention |

| PRODUITS ESCOMPTES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|---|--|---|---|---|--|
| | | Activité 4.3. Appui à l'acquisition des matériels de production, de stockage du sel local et de protection (bassines, spatule en bois, bac de récupération et de stockage, contrôleurs de la salinité, etc.) | Nombre de matériels de production, de stockage et de kits de protection fournis aux saliculteurs | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les coûts des innovations ne compromettent pas la rentabilité de la saliculture • Les innovations ne sont pas sensibles aux réalités sociologiques et culturelles de la zone d'intervention |
| | | Activité 4.4. Sensibilisation et formations des salicultrices sur les normes d'hygiène et de protection corporelle par la méthode IEC (Information-Education-Communication) | Nombre de salicultrices formés aux normes d'hygiènes et de protection corporelle | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès • Enquêtes de terrain | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs sont disposés à s'adapter aux changements et aux innovations • Les innovations ne sont pas sensibles aux réalités sociologiques et culturelles de la zone d'intervention |
| Objectif 5. Assurer la coordination, la communication et le suivi-évaluation du projet | | | | | |
| Produit 5 Le projet est bien gouverné par une meilleure coordination et un mécanisme de suivi-évaluation efficace | La coordination, la communication et le suivi-évaluation sont assurés | Activité 5.1. Organisation d'un atelier national de lancement du projet ProSel et d'élaboration de la stratégie de sortie | Existence d'une stratégie de sortie du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | <ul style="list-style-type: none"> • Les acteurs acceptent de collaborer pour faciliter et participer à la gestion du projet • La faiblesse institutionnelle du MAEP en matière de gestion et de suivi-évaluation • L'ingérence politique dans la mise en place des organes de gouvernance du projet au niveau local et national • La qualité des experts sollicités pour intervenir dans la réalisation des différentes études et évaluations |
| | | Activité 5.2. Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du projet | Nombre de personnes formées (GAR, CVA, genre, changements climatiques et résiliences, mécanismes d'accès au marché, normes et qualité des produits, etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | |
| | | Activité 5.3. Réalisation d'une étude de référence au démarrage du projet | Cibles de référence du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de l'étude référence • Matrice de suivi-évaluation du projet • Rapport de progrès | |
| | | Activité 5.4. Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation au niveau de la zone du projet | Existence d'un dispositif/mécanisme de suivi-évaluation | <ul style="list-style-type: none"> • Matrice de suivi-évaluation du projet | |
| | | Activité 5.5. Développement et mise en œuvre d'un plan de communication | Existence d'un plan de communication | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de suivi-évaluation • Rapport de progrès | |

| PRODUITS ESCOMPTEES | RESULTATS | ACTIVITES PLANIFIEES | INDICATEURS | SOURCES DE VERIFICATION | HYPOTHESES/ RISQUES |
|---------------------|-----------|---|--|--|---------------------|
| | | Activité 5.6. Elaboration des rapports périodiques du projet | Nombre de rapports périodiques | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit • Système SAP • Rapport de progrès | |
| | | Activité 5.7. Organisation des rencontres de gouvernance du projet | Nombre de réunion de comités de pilotage et de gestion du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit • Système SAP • Rapport de progrès | |
| | | Activité 5.7. Organisation des évaluations à mi-parcours, finale et d'impact du projet | Taux de réalisation du projet | <ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'évaluation • Rapport de progrès | |

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | ZONES | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | ANNES MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | | | | | METHODE DE COLLECTE DES DONNES ET RISQUES RELATIFS |
|--|--|--------------|--------------------|------------------------|------------|---|---------|---------|---------|-------|---|
| | | | | Valeur | Année 2019 | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | FINAL | |
| Les salicultrices exploitent au mieux les potentialités locales pour améliorer la productivité des systèmes de production du sel local | Nombre de groupements et associations de salicultrices organisés et fonctionnels | Zone côtière | Rap. progrès | 1 | 2019 | 3 | 6 | 8 | 8 | 8 | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Nombre de plateformes d'innovation fonctionnelle | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 1 | 3 | 5 | 5 | 5 | Visite de suivi |
| | Nombre de femmes salicultrices formées à l'entreprenariat et au leadership | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 500 | 1000 | 1500 | 2000 | 2000 | Évaluation de la formation Enquête sur le terrain |
| | Changements qualitatifs en termes de modes d'organisation, gestion | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | Enquête sur le terrain |
| | Nombre de salicultrices spécialisées dans la vente du sel à caractère identitaire | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 100 | 200 | 300 | 300 | 300 | Visite de suivi Rapports des fournisseurs de services financiers Enquête sur le terrain |
| | Pourcentage de salicultrices, de commerçants et autres acteurs bénéficiant des crédits adaptés | Zone côtière | Rap. progrès | 20% | 2019 | 50% | 75% | 80% | 80% | 80% | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Pourcentage de femmes pratiquant d'autres activités génératrices de revenus | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 50% | 75% | 80% | 80% | 80% | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Taux d'utilisation des nouvelles techniques de collecte de minéral et d'extraction de la saumure | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 50% | 75% | 90% | 100% | 100% | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Pourcentage de salicultrices utilisant au | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 50% | 75% | 90% | 100% | 100% | Enquête |

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | ZONES | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | ANNES MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | | | | | | METHODE DE COLLECTE DES DONNES ET RISQUES RELATIFS |
|--|---|--------------|--------------------|------------------------|------------|---|---------|---------|---------|-------|--|--|
| | | | | Valeur | Année 2019 | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | FINAL | | |
| | | | | | | | | | | | | |
| | moins deux méthodes de production du sel local | | | | | | | | | | | d'évaluation |
| | Quantité (tonne) de minerai stocké pour la soudure | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 500 | 1000 | 2000 | 4000 | 4000 | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Taux d'utilisation de nouvelles techniques de conservation de la saumure | Zone côtière | Rap. progrès | 15% | 2019 | 30% | 60% | 90% | 100% | 100% | | Enquête de marché |
| | Pourcentage de femmes ayant adopté des pratiques d'épandage de la boue après extraction de la saumure | Zone côtière | Rap. progrès | 15% | 2019 | 40% | 80% | 100% | 100% | 100% | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Nombre de sites aménagés | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 1 | 3 | 6 | 6 | 6 | | Visite de suivi |
| Le sel local (Xwlajé) produit suivant les normes de qualité et d'hygiène est mis en marché avec un prix compétitif | Nombre de normes définies et caractérisées | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 2 | 5 | 5 | 5 | 5 | | Documents de normes et Standards |
| | Pourcentage de femmes produisant le sel suivant les normes de qualité et d'hygiène | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 50% | 100% | 100% | 100% | 100% | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Nombre d'unités d'iodation fonctionnelles | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 1 | 2 | 5 | 5 | 5 | | Monitoring visit Field survey |
| | Nombre de visites de contrôles de qualité de sel local effectués | Zone côtière | Rap. progrès | 1 | 2019 | 4 | 8 | 12 | 16 | 16 | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Pourcentage de femmes salicultrices utilisant les techniques améliorées de conservation du sel | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 0% | 50% | 75% | 100% | 100% | | Rapports des fournisseurs de services de contrôle |
| | Nombre de salicultrices ayant bénéficié de la formation sur la réduction et la fixation des prix | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 400 | 800 | 1200 | 2000 | 2000 | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Nombre de sessions de plaidoyers pour l'adoption des textes réglementaires relatifs à l'importation du sel et l'achat par | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 1 | 2 | 3 | 4 | 4 | | Evaluation des formations |

| PRODUITS ESCOMPTEES | INDICATEURS DE PRODUIT | ZONES | SOURCE DES DONNEES | SITUATION DE REFERENCE | | ANNES METHODES DE RECUEIL DES DONNEES ET RISQUES Y RELATIFS | | | | | METHODE DE COLLECTE DES DONNES ET RISQUES RELATIFS | |
|--|---|--------------|--------------------|------------------------|------------|---|---------|---------|---------|-------|--|---|
| | | | | Valeur | Année 2019 | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | FINAL | | |
| | les institutions publiques | | | | | | | | | | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Existence d'un plan de communication fonctionnel | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | | Plan de communication, support de communication et rapports des actions |
| | Nombre de contrats d'affaires signés | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 0 | 2 | 4 | 5 | 5 | | Documents d'accord signés |
| | Existence d'une marque | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | | Document de reconnaissance de la marque déposée |
| | Existence de certificats | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | | Certificat et Label |
| | Existence d'un label du xwlajè | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | | certificats |
| Les systèmes de production du sel local sont modernisés pour préserver la mangrove et protéger l'environnement | Pourcentage de salicultrices produisant le sel sur la base des énergies renouvelables | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | | Document de Label et signe |
| | Superficies de la mangrove reboisées | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 5Ha | 10Ha | 15Ha | 20Ha | 20Ha | | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Superficies de la berge reboisées | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 2Km | 3Km | 4Km | 5Km | 5Km | | Visite de suivi Rapport de campagne de reboisement |
| | Pourcentage de salicultrices utilisant les essences forestières à croissance rapide pour cuire le sel | Zone côtière | Rap. progrès | 40% | 2019 | 30% | 20% | 10% | 5% | 5% | | Visite de suivi Rapport de campagne de reboisement |
| | Pourcentage de salicultrices formés à l'utilisation rationnelle de la mangrove | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 25% | 50% | 75% | 100% | 100% | 100% | | Visite de suivi |

| PRODUITS ESCOMPTÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | ZONES | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | ANNES MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | | | | | | METHODE DE COLLECTE DES DONNES ET RISQUES RELATIFS |
|---|--|--------------|--------------------|------------------------|------------|---|---------|---------|---------|-------|-----|---|
| | | | | Valeur | Année 2019 | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | FINAL | | |
| | | | | | | | | | | | | Enquête sur le terrain |
| | Pourcentage de pêcheurs ayant abandonné la pêche par acadja | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 50% | 80% | | 80% | 80% | 80% | Visite de suivi Rapport de formation |
| | Pourcentage des pêcheurs/populations ayant adopté des pratiques de pêche/pisciculture respectueuses de l'environnement | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 10% | 20% | 30% | 60% | | 60% | Monitoring visit Field survey |
| | Superficie de mangrove exemptée de l'adventice | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 0 | 0 | 30% | 60% | | 60% | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Superficie restaurée par les palétuviers (en ha) | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 100 | 200 | 300 | 300 | | 300 | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Nombre de fois que les sites marais ont été inondés du fait de l'embouchure | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 1 | 2 | 0 | 0 | | 0 | Documents signés |
| | Nombre de marché de bois ET DE COMBUSTIBLES créés et fonctionnel | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 0 | 2 | 4 | 5 | | 5 | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Nombre de conventions de partenariats signés entre la mairie et les saliculteurs | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 0 | 2 | 4 | 5 | | 5 | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| La santé et la sécurité sociale des femmes et des enfants sont préservées par l'adoption de bonnes pratiques de production du | Nombre d'unités semi-modernes de transformation, de conservation et conditionnement du sel local fonctionnel | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 1 | 3 | 4 | 5 | | 5 | Visite de suivi Enquête sur le terrain |
| | Pourcentage d'utilisateurs (groupements et individus) de foyers améliorés à faible consommation de combustibles | Zone côtière | Rap. progrès | 0% | 2019 | 25% | 50% | 75% | 90% | | 90% | Visite de suivi Enquête sur le terrain Rapport de formation |

| PRODUITS ESCOMPÉS | INDICATEURS DE PRODUIT | ZONES | SOURCE DES DONNÉES | SITUATION DE RÉFÉRENCE | | ANNES MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS | | | | | METHODE DE COLLECTE DES DONNES ET RISQUES RELATIFS |
|---|---|--------------|--------------------|------------------------|------------|---|---------|---------|---------|-------|--|
| | | | | Valeur | Année 2019 | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | FINAL | |
| sel local | Nombre de matériels de production, de stockage et de kits de protection fournis aux saliculteurs | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 15 | 30 | 45 | 50 | 50 | Stratégie de sortie Stratégie de gestion des conflits |
| | Nombre de salicultrices formés aux normes d'hygiènes et de protection corporelle | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 500 | 1000 | 1500 | 2000 | 2000 | Rapport de formation |
| Le projet est bien gouverné par une meilleure coordination et un mécanisme de suivi-évaluation efficace | Existence d'une stratégie de sortie du projet et d'une stratégie de gestion des conflits opérationnelles | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2019 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | Table des indicateurs du projet |
| | Nombre de personnes formées (GAR, CVA, genre, changements climatiques et résiliences, mécanismes d'accès au marché, normes et qualité des produits, etc.) | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | 10 | 20 | 30 | 50 | 50 | Rapports de suivi et d'évaluation Rapport formation |
| | Cibles de référence du projet | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2019 | | | | | | Plan de communication |
| | Existence d'un dispositif/mécanisme de suivi-évaluation | Zone côtière | Rap. progrès | OUI | 2021 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | Reports |
| | Existence d'un plan de communication | Zone côtière | Rap. progrès | NON | 2021 | OUI | OUI | OUI | OUI | OUI | Rapports des sessions de comité |
| | Nombre de rapports périodiques | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2021 | 2 | 4 | 6 | 8 | 8 | Rapport d'évaluation finale du projet |
| | Nombre de réunion de comités de pilotage et de gestion du projet | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2021 | 4 | 8 | 12 | 16 | 16 | Rapports des sessions de comité |
| | Taux de réalisation du projet | Zone côtière | Rap. progrès | 0 | 2021 | 25% | 50% | 75% | 95% | 100% | Rapport d'évaluation finale du projet |

VI. SUIVI ET EVALUATION

PLAN DE SUIVI

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | Partenaires éventuels | Coût éventuel |
|---------------------------------------|--|---------------|--|--|---------------|
| Suivre les progrès vers les résultats | Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de performance retenus dans le cadre des résultats du projet et donc de l'IRRF afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des produits convenus. | Trimestriel | Une évaluation qualité, réalisée par l'équipe de projet sous la responsabilité du Chargé de Programme doit permettre de reporter l'évolution des résultats d'activités, sur la base des critères qualité et des méthodes de contrôle qualité définis dans la table ci-dessous de Contrôle qualité des produits d'activités. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ ONGs ▪ Mairies | PM |
| Suivre et gérer les risques | Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers. | Trimestrielle | <p>Sur la base de l'analyse initiale des risques en annexe, le journal des risques sera activé dans Atlas et mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Chargé de Programme, en fonction de l'évolution de l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre efficace, efficiente et dans les délais, des activités du projet.</p> <p>A cet effet, la direction nationale du projet identifie les risques ainsi que des mesures de mitigation. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ ONGs ▪ Mairies | PM |
| Apprendre | Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le projet. | Semestrielle | Le journal des leçons apprises, doit être activé et régulièrement mis à jour sous la responsabilité du Chargé de Programme pour assurer un apprentissage continu et une adaptation dans l'organisation et la planification du projet. Ceci permettra aussi la préparation du rapport des leçons | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ Expert Capitalisation ProSel ▪ ONGs | PM |

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | Partenaires éventuels | Coût éventuel |
|--|---|--|--|---|---------------|
| | | | <p>appries à la fin du projet.</p> <p>Un calendrier de suivi doit être activé dans Atlas et mis à jour au fur et à mesure pour capturer les événements importants de gestion du projet.</p> | | |
| Assurance qualité du projet | La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet. | Annuelle | <p>La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.</p> <p>Elle se sert des critères d'assurance qualité retenus par le Template for Project QA suivant l'étape du cycle de vie ou se situe le projet.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ Direction Nationale du Projet | PM |
| Revoir et Prendre des mesures correctives | Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions. | Au moins annuelle | <p>Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.</p> <p>Ces données seront reportées dans Atlas et permettront d'éditer le Rapport de Progrès du Projet (qui est une sortie d'Atlas ou du Snapshot) et le Rapport Combiné des Dépenses chaque trimestre. Une analyse en sera faite à l'occasion de la revue du Comité Technique, en vue d'amendements nécessaires avant l'examen semestriel par le Comité de Pilotage du Programme Cadre.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ Ministères sectoriels ▪ PNUD ▪ PTF ▪ Équipes de projet ▪ Mairie | PM |
| Rapport du projet | Il sera présenté au comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les | Trimestriel et à la fin du projet (rapport | Un rapport de progrès trimestriel doit être préparé par le Point Focal et partagé avec le Comité Technique de Gestion du Projet puis le Comité de Pilotage du Programme | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ Ministères | PM |

| Activité de suivi | Objet | Fréquence | Action prévue | Partenaires éventuels | Coût éventuel |
|--------------------------------------|--|-----------|--|---|---------------|
| | résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée. | final) | Cadre et les Comités d'Effet. Une exigence minimale de ce rapport est qu'il doit respecter le format standard Atlas des Rapports Trimestriels de Progrès, couvrant toute l'année avec chaque information mise à jour, ainsi qu'une synthèse des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles. | <ul style="list-style-type: none"> ▪ sectoriels ▪ PNUD ▪ PTF ▪ Équipes de projet ▪ ONGs ▪ Mairie | |
| Revue du projet (comité de pilotage) | Le mécanisme de gouvernance du projet (comité de pilotage) effectuera des revues périodiques du projet pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail pluriannuel afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le comité de pilotage effectue une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du projet auprès des publics concernés. | Annuelle | <p>il convient que le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence,</p> <p>Sur la base du rapport de progrès annuel, une revue annuelle du projet sera conduite dans le cadre de la revue du Programme Cadre, et ce au cours du quatrième trimestre de l'année, pour évaluer les performances du projet et analyser le Plan de Travail Annuel de l'année suivante. Dans la dernière année du projet, cette revue tiendra lieu de revue finale. Cette revue sera sous la responsabilité du Comité de Pilotage du Programme Cadre et impliquera d'autres parties prenantes. Elle permettra d'analyser le niveau de progrès des produits et leur contribution aux différents Effets.</p> | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Responsable Suivi-Evaluation du ProSel ▪ Ministères sectoriels ▪ PNUD ▪ PTF ▪ Équipes de projet ▪ ONGs ▪ Mairie | PM |

VII. GESTION DE LA QUALITE DES RESULTATS D'ACTIVITES

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Produit CPD visé : (1) | | |
| Résultat d'Activité 1 | Les salicultrices exploitent au mieux les potentialités locales pour améliorer la productivité des systèmes de production du sel local | Date de démarrage : Janvier 2022 Date d'achèvement : Décembre 2025 |
| But | Ce produit vise à améliorer les conditions de travail des salicultrices en modernisant le processus de transformation du sel local et en renforçant les capacités des femmes. Ce faisant, il contribuera à l'atteinte des objectifs du projet. A moyen terme, il est attendu que les différentes activités planifiées ci-dessous contribuent à réduire l'extrême pauvreté et les disparités et de favoriser l'équité entre les sexes (ODD 1. ; 5. et 10.). Par ailleurs, l'amélioration de la productivité des systèmes de production devraient permettre aux populations de lutter contre la faim (ODD 2). | |
| Description | <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités organisationnelles des femmes salicultrices (structuration en une faitière) • Faciliter l'acquisition des équipements utilisés • Mettre en place des Plateformes d'innovation au niveau local • Former les salicultrices en entrepreneuriat, management des organisations, leadership féminin • Mettre en place des crédits adaptés (influence des aléas climatiques, crédit-bois) à la production du sel local • Développer et diversifier les activités génératrices de revenu • Conduire des recherche-développement sur des techniques plus efficaces de collecte de minerai, d'extraction de la saumure, etc. • Mettre en place des unités de moderne de production du sel • Diversifier les méthodes de production du sel local (séchage, évaporation) • Accompagner les salicuteurs pour le stockage du minerai pendant la période d'abondance (saison sèche) • Développer de nouvelles techniques de conservation de la saumure • Renforcer les capacités des salicultrices pour la gestion des marais salants • Faire une collecte du sel à l'état brut et le traiter via ces unités modernes. • Doter les femmes des équipements modernes adaptés à l'extraction • Aménager les sites de production du sel local • Sensibiliser et réprimer les pratiques de pêche par acadja • Mener une gestion intégrée de l'adventice « Gbakou » qui est une nouvelle herbacée poussant dans la mangrove et qui réduit la salinité des marais | |

| | | |
|--|--|-------------------------|
| Produit CPD visé : (1) | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Creuser l'embouchure pour la stabiliser par enrochement • Renforcer les capacités de certains salicteurs sur les techniques de production de sel utilisées au Sénégal pour assurer une réplique | |
| Critères de qualité | Méthode contrôle de qualité | Date de contrôle |
| i) Au moins 10 contrats de crédits d'investissements ont été signés avec les structures de financement et le FNDA ; ii) l'utilisation des techniques et équipements modernes pour la collecte du minerai, l'extraction et la conservation de la saumure ; iii) au moins 5 sites de production du sel ont été aménagés et viabilisés ; iv) au moins 2 Plateformes d'innovations ont été implémentées et fonctionnelles v) Le stockage du minerai collecté pendant la période d'abondance est devenu une réalité | Exploitation des rapports d'activités du projet et le suivi des indicateurs | Décembre 2025 |

| | | |
|-------------------------------|--|---|
| Produit CPD visé : (1) | | |
| Résultat d'Activité 2 | Le sel local (<i>Xwlajè</i>) produit suivant les normes de qualité et d'hygiène est mis en marché avec un prix compétitif | Date de démarrage : Janvier 2022 Date d'achèvement : Décembre 2025 |
| But | <p>Le changement attendu du ProSel à travers ce produit est l'amélioration de la compétitivité du sel local iodé <i>Xwlajè</i> par :</p> <p>(i) La définition et le respect des normes de qualité et d'hygiène dans le processus de production du sel local (ii) Le renforcement des capacités des salicultrices sur les normes de qualité et d'hygiène (iii) La labellisation du sel local et sa transformation en un produit identitaire</p> <p>La production d'un sel compétitif par l'adoption des innovations et infrastructures performantes (ODD 9.) améliorera l'accès aux marchés et donc les revenus (ODD 9.). Ceci induira indirectement la création de la richesse et des emplois durables mais aussi l'autonomisation des femmes salicultrices (ODD 8.; 1. et 10.)</p> | |
| Description | <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les femmes à devenir des acteurs stratégiques du tourisme • Définir les normes de qualité du « <i>xwlajè</i> » • Apprendre aux femmes les bonnes techniques d'extraction et d'hygiènes. • Renforcer les capacités techniques des salicultrices sur les normes de qualité et d'hygiène du sel local (passer de l'expression « <i>djè da to non min an</i> » à l'expression « <i>djè da to dò nan min</i> ») • Mettre en place des unités d'iodation (Pourvoir toutes les communes de la ZIP des unités mobiles d'iodation) • Mettre gratuitement l'iode à disposition des femmes • Développer les mécanismes efficaces de contrôle de la qualité du sel local mis en marché (DANA-ABSSA) • Développer les bonnes techniques de conservation du sel (diminution du taux d'humidité) • Coacher les salicultrices pour la réduction et la fixation des prix du sel local • Conduire des séances de plaidoyers/lobbying pour la prise des textes réglementaires du marché et de l'utilisation du sel local iodé <i>Xwlajè</i> par toutes les institutions publiques et parapubliques • Développer les stratégies de communication pour la promotion du sel • Faire le groupage des produits avant la vente • Incitation de la contractualisation avec les commerçants grossistes et les particuliers • Développer la propriété industrielle avec le <i>xwlajè</i> • Promouvoir un label du <i>xwlajè</i> (sel de table à l'instar du sel de Guérande) • Adopter une politique pour encourager les promoteurs à s'investir dans la promotion du sel | |

| | | |
|--|---|-------------------------|
| Produit CPD visé : (1) | | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation du sel local par des encouragements des acteurs ou des assistances pour donner à la production du sel un cachet particulier au produit | |
| Critères de qualité | Méthode contrôle de qualité | Date de contrôle |
| i) La grille des normes de qualité du sel local est établie ; ii) Au moins deux unités d'iodation du sel sont installées et fonctionnelles ; iii) Il existe des textes de lois réglementant l'importation du sel et l'achat du sel par les institutions publiques ; iv) Au moins 10 points de vente ont été agréés pour la vente du sel local labélisé v) Le sel local iodé <i>Xwłaję</i> est devenu un produit du terroir et fait l'objet du tourisme | Exploitation des rapports d'activités du projet et le suivi des indicateurs | Décembre 2025 |

| | | |
|---|---|---|
| Produit CPD visé : (1) | | |
| Résultat d'Activité 3 | Les systèmes de production du sel local sont modernisés pour préserver la mangrove et protéger l'environnement et la santé des salicultrices | Date de démarrage : Janvier 2022 Date d'achèvement : Décembre 2025 |
| But | A travers ce produit, le projet contribuera préserver la mangrove et protéger l'environnement par l'utilisation des sources d'énergies renouvelables et durables à moindre coût et accessible. Il est admis que la déforestation et la désertification posent des défis majeurs au développement durable. Ainsi, les activités prévues pour atteindre ce résultat permettraient prioritairement de contribuer à l'atteinte de l'ODD 15, dans une moindre mesure l'ODD 9. | |
| Description | <p>Pour atteindre cet objectif il faudra :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser les énergies renouvelables (coque des amandes de noix de palme et/ou de coco; les foyers à gaz; les systèmes de biogaz à mettre dans les zones de production du sel) pour cuire le sel • Reboiser la mangrove avec les essences forestières • Stabiliser les berges par le reboisement des espèces forestières disponibles dans le milieu comme le avicenia • Utiliser les essences forestières à croissance rapide (Acacia, Eucalyptus, Mélina, Neem, Coiatier) pour la cuisson du sel • Sensibiliser et renforcer les capacités des salicultrices sur l'utilisation rationnelle de la mangrove (coupe contrôlée des palétuviers) • Régler définitivement le problème de l'énergie • Etudier d'autres sources d'énergie avec les femmes à part le bois • Mettre en place sur les sites les marchés de bois de chauffe pour la cuisson du sel • Renforcer le partenariat entre la mairie et les salicultrices | |
| Critères de qualité | Méthode contrôle de qualité | Date de contrôle |
| i) Des foyers améliorés utilisant les énergies renouvelables sont rendus disponibles à moindre coût et utilisés pour la cuisson du sel ; ii) Au moins 2 marchés de bois de chauffe ont été créés et autogérés ; iii) Les berges des sites de production du sel local sont reboisées avec des essences forestières disponibles dans le milieu ; iv) Au moins 25% des femmes salicultrices utilisent les essences forestières à croissance rapide pour la cuisson du sel | Exploitation des rapports d'activités du projet et le suivi des indicateurs | Décembre 2025 |

| | | | |
|---|---|---|--|
| Produit CPD visé : (1) | | | |
| Résultat d'Activité 4 | La santé et la sécurité sociale des femmes et des enfants sont préservées par l'adoption de bonnes pratiques de production du sel local | Date de démarrage : Janvier 2022 Date d'achèvement : Décembre 2025 | |
| But | Au terme du projet, il est espéré que ce produit contribue à assurer la protection de la santé et de la sécurité sociale des femmes et des enfants intervenant sur la chaîne de production du sel local <i>xwajé</i> . L'accès aux technologies améliorées de production respectueuses des normes d'hygiène et de santé pour la production du sel est un déterminant d'atteinte à l'ODD 9, qui influencera indubitablement l'ODD 3 relatif à l'amélioration de la santé. | | |
| Description | <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la construction des unités de transformation semi-modernes (utilisation des matériels et matériaux locaux) respectueux des normes d'hygiène et de santé • Construire des hangars pour les femmes • Mettre à disposition des femmes des foyers améliorés à faible consommation de combustibles avec du matériel non oxydable • Appuyer à l'acquisition des matériels de production, de stockage du sel local et de protection (bassines, spatule en bois, bac de récupération et de stockage, contrôleurs de la salinité, etc.) • Trouver des mécanismes d'amortissement des matériels utilisés par les femmes • Sensibiliser et former les salicultrices sur les normes d'hygiène et de protection corporelle par la méthode IEC (Information-Éducation-Communication) • Faire régulièrement des contrôles sanitaires aux femmes salicultrices à cause de l'intensité du feu et des nids de moustiques dans les milieux de production | | |
| Critères de qualité | Méthode contrôle de qualité | Date de contrôle | |
| <p>i) Au moins 10 unités de transformation, de conservation et de conditionnement du sel local sont implantées et fonctionnelles ;</p> <p>ii) Tous les groupements de femmes salicultrices constituées utilisent des foyers améliorés à faible consommation de combustibles avec de matériels inoxydables ;</p> <p>iii) Les groupements de femmes sont équipés de matériels de production, de conservation du sel local et de protection ;</p> <p>iv) Les femmes salicultrices adoptent des règles d'hygiène dans le processus de production du sel local</p> | Exploitation des rapports d'activités du projet et le suivi des indicateurs | Décembre 2025 | |

| | | |
|--|---|---|
| Produit CPD visé : (1) | | |
| Résultat d'Activité 5 | Le projet est bien gouverné par une meilleure coordination et un mécanisme de suivi-évaluation efficace | Date de démarrage : Janvier 2022 Date d'achèvement : Décembre 2025 |
| But | Ce produit extra du projet vise à contribuer à sa meilleure gouvernance par une gestion rigoureuse et un mécanisme de suivi-évaluation efficace. | |
| Description | <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités techniques et managériales de l'équipe de gestion du projet • Réaliser une étude de référence au démarrage du projet • Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation au niveau de la zone du projet • Développer et mettre en œuvre un plan de communication • Réaliser les rapports périodiques du projet • Organiser les rencontres de gouvernance du projet • Organiser les évaluations à mi-parcours, finale et d'impact du projet • Associer les acteurs à la gestion même du projet. • Associer les mairies aussi à la gestion du projet | |
| Critères de qualité | Méthode contrôle de qualité | Date de contrôle |
| <p>i) L'équipe de projet adopte des principes de gouvernance basés sur la transparence, l'équité, la responsabilité et la participation ;</p> <p>ii) Le rapport validé de l'étude de référence du projet est disponible</p> <p>iii) Au moins une mission de suivi-évaluation du projet est exécutée chaque trimestre ;</p> <p>iv) Les rapports trimestriels rendant compte de l'évolution des activités sont disponibles</p> <p>v) Les rapports validés des évaluations à mi-parcours finale et de l'impact du projet sont disponibles</p> | Exploitation des rapports d'activités du projet et le suivi des indicateurs | Décembre 2025 |

PLAN DE TRAVAIL

| Titre de l'évaluation | Partenaires (éventuels) | Produit associé du plan stratégique | Effet du PNUAD/DPP | Date d'achèvement prévue | Parties prenantes clés de l'évaluation | Coût et source du financement |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------|--|-------------------------------|
| Evaluation à mi-parcours | PMSU/PNUD | | | 2023 | MCI (DC, DPP, DPPME) PNUD (PMSU, DPS, Chargé de Programme, Team Leader) Ministères sectoriels ODD Equipes du projet Consultants | 29 000 \$ |
| Evaluation finale | PMSU/PNUD | | | 2025 | MCI (DC, DPP, DPPME) PNUD (PMSU, DPS, Chargé de Programme, Team Leader) Ministères sectoriels ODD Equipes du projet Consultants | 29 000 \$ |
| Evaluation d'impact | PMSU/PNUD | | | 2026 | MCI (DC, DPP, DPPME) PNUD (PMSU, DPS, Chargé de Programme, Team Leader) Ministères sectoriels ODD Equipes du projet Consultants | 35 000 \$ |

VIII. PLAN DE TRAVAIL PLURI ANNUEL

| PRODUITS ESCOMPTEES | ACTIVITES | Budget prévu par année (en \$) | | | | Source de financement | | | |
|---|---|--------------------------------|--------|---------|---------|-----------------------|------|--------|------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Gvt | PNUD | IBSA | Autres PTF |
| Produit 1: Les salicultrices exploitent au mieux les potentialités locales pour améliorer la productivité des systèmes de production du sel local | Renforcement des capacités organisationnelles des femmes salicultrices (structuration en une faitière) | 7 052 | - | 10 000 | - | 3 052 | - | 7 000 | 7 000 |
| | Mise en place des Plateformes d'innovation au niveau local | 6 927 | - | 34 635 | - | 27 708 | - | 6 927 | 6 927 |
| | Formations des femmes salicultrices en entrepreneuriat, management micro entreprise, gestion des organisations, leadership féminin | - | 7 052 | - | 10 052 | 3 000 | - | 7 052 | 7 052 |
| | Accompagnement des femmes à devenir des acteurs stratégiques du tourisme | 24 835 | 24 835 | 24 835 | 24 835 | 49 670 | - | 24 835 | 24 835 |
| | Mise en place des crédits adaptés (influence des aléas climatiques, crédit-bois) à la production du sel local | - | 64 552 | - | 64 552 | - | - | 64 552 | 64 552 |
| | Recherche-développement sur des techniques plus efficaces de collecte de minéral, d'extraction de la saumure, etc. | 31 000 | - | 31 000 | - | 31 000 | - | 15 500 | 15 500 |
| | Diversification des méthodes de production du sel local (séchage, évaporation) | - | 16 500 | - | 16 500 | - | - | 16 500 | 16 500 |
| | Accompagnement des saliculteurs pour la production continue du sel toute l'année (bâtiments de stockage du minéral à trois compartiments pendant la période d'abondance, conservation de la saumure+ équipements) | 180 000 | 90 000 | 180 000 | 180 000 | 450 000 | - | 90 000 | 90 000 |

| PRODUITS ESCOMPTEES | ACTIVITES | Budget prévu par année (en \$) | | | | Source de financement | | | |
|--|--|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|----------|----------------|----------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Gvt | PNUD | IBSA | Autres PTF |
| | Renforcement des capacités des salicultrices pour la gestion des marais salants | 34 510 | 50 000 | 27 608 | 40 000 | 118 314 | - | 16 902 | 16 902 |
| | Aménagement des sites de production du sel local | 50 000 | 365 165 | 40 000 | 292 132 | 581 231 | - | 83 033 | 83 033 |
| | Sous Total 1 | 334 324 | 618 104 | 348 078 | 628 071 | 1 263 975 | - | 332 301 | 332 301 |
| Produit 2: Le sel local (Xwajé) produit suivant les normes de qualité et d'hygiène est mis en marché avec un prix compétitif | Définition des normes de qualité du « xwajé » | 10 702 | - | - | - | - | - | 10 702 | - |
| | Renforcement des capacités techniques des salicultrices sur les normes de qualité et d'hygiène du sel local | - | 20 105 | - | 20 105 | - | - | 20 105 | 20 105 |
| | Mise en place des unités d'iodation | - | 152 500 | - | 122 000 | 213 500 | - | 30 500 | 30 500 |
| | Développement des mécanismes efficaces de contrôle de la qualité du sel local mis en marché | 10 304 | 10 304 | 10 304 | 10 304 | - | - | 20 608 | 20 608 |
| | Développement de bonnes techniques de conservation du sel (diminution du taux d'humidité) | 59 500 | 9 500 | 59 500 | 9 500 | - | - | 69 000 | 69 000 |
| | Coaching des salicultrices pour la réduction et la fixation des prix du sel local | - | 6 800 | 6 800 | - | - | - | 6 800 | 6 800 |
| | Plaidoyers/Lobbying pour faciliter l'adoption et l'utilisation du sel local xwajé par toutes les institutions publiques et parapubliques | 21 000 | - | 21 000 | - | - | - | 21 000 | 21 000 |
| | Renforcement des liens de contractualisation avec les commerçants grossistes et des particuliers sur base de commande ferme | - | 19 516 | - | 25 510 | 14 006 | - | 15 510 | 15 510 |
| Développement du « xwajé » comme une Propriété Industrielle | - | 47 835 | - | - | 10 000 | - | 37 835 | - | |

| PRODUITS ESCOMPTEES | ACTIVITES | Budget prévu par année (en \$) | | | | Source de financement | | | |
|---|---|--------------------------------|----------------|---------------|----------------|-----------------------|----------|----------------|----------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Gvt | PNUD | IBSA | Autres PTF |
| | Promotion d'un label du <i>xwlajé</i> (sel de table à l'instar du sel de Guérande) | 2 601 | 2 601 | - | - | - | - | 5 202 | - |
| | Sous Total 2 | 104 107 | 269 161 | 97 604 | 187 419 | 237 506 | - | 237 262 | 183 523 |
| Produit 3: Les systèmes de production du sel local sont modernisés pour préserver la mangrove et protéger l'environnement et la santé des salicultrices | Utilisation des énergies renouvelables (coque des amendes de noix de palme et/ou de coco) pour cuire le sel | 40 000 | - | 40 000 | - | 60 000 | - | 10 000 | 10 000 |
| | Reboisement de la mangrove avec les essences forestières | 3 267 | 3 267 | 3 267 | 3 267 | - | - | 6 534 | 6 534 |
| | Stabilisation des berges par des espèces forestières disponible dans le milieu (AVISENIA) | - | 3 000 | - | 3 000 | - | - | 3 000 | 3 000 |
| | Utilisation des espèces forestières à croissance rapide comme acacia eucalyptus, Méliana, etc. pour la cuisson | - | 1 500 | - | - | - | - | 1 500 | - |
| | Sensibilisation et renforcement des capacités des saliculteurs sur l'utilisation rationnelle de la mangrove (coupe contrôlée des palétuviers) | - | 6 156 | - | 8 156 | 2 000 | - | 6 156 | 6 156 |
| | Sensibilisation et répression des pratiques de pêche par acadja | 1 205 | 10 252 | 1 205 | 10 252 | - | - | 11 457 | 11 457 |
| | Promotion des techniques de pêche respectueuses de l'environnement (cage flottante, étangs piscicoles etc.) | - | 35 507 | - | 35 507 | 45 514 | - | 12 750 | 12 750 |
| | Gestion intégrée de l'adventice « Gbakou » qui est une nouvelle herbacée poussant dans la mangrove et qui réduit la salinité des marais | - | 6 101 | - | 6 101 | - | - | 6 101 | 6 101 |
| | Construction de cinq (05) magasins de stockage et d'iodation adaptée aux normes sanitaires | 250 000 | 175 815 | 200 000 | 140 652 | 596 141 | - | 85 163 | 85 163 |
| Creusement de l'embouchure pour la stabiliser par enrochement | - | 50 000 | - | 40 000 | 90 000 | - | - | - | |

| PRODUITS ESCOMPTE | ACTIVITES | Budget prévu par année (en \$) | | | | Source de financement | | | |
|--|--|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------------|---------------|----------------|----------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Gvt | PNUD | IBSA | Autres PTF |
| | Renforcement du partenariat entre la Mairie de Ouidah et les femmes salicultrices | 3 000 | 3 000 | - | - | 4 000 | - | 2 000 | - |
| | Appui à la construction des unités de transformation semi- modernes (utilisation des matériels et matériaux locaux) respectueux des normes d'hygiène et de santé | 154 645 | 15 000 | 123 716 | 12 000 | 237 503 | - | 33 929 | 33 929 |
| | Mise à la disposition des femmes des foyers améliorés à faible consommation de combustibles avec du matériel non oxydable | 116 448 | 60 000 | 116 448 | 60 000 | 264 672 | - | 44 112 | 44 112 |
| | Appui à l'acquisition des matériels de production, de stockage du sel local et de protection | 26 667 | 26 667 | 93 656 | 26 667 | - | 40 000 | 33 334 | 100 323 |
| | Sensibilisation et formations des salicultrices sur les normes d'hygiène et de protection corporelle par la méthode IEC (Information-Education-Communication) | 11 478 | 11 478 | 11 478 | 11 478 | 25 912 | - | 10 000 | 10 000 |
| | Sous Total 3 | 606 710 | 407 743 | 589 770 | 357 080 | 1 325 742 | 40 000 | 266 036 | 329 525 |
| Produit 5: Le projet est bien gouverné par une meilleure coordination et un mécanisme de suivi-évaluation efficace | Organisation d'un atelier national de lancement du projet ProSel | 9 750 | - | - | - | - | - | 9 750 | - |
| | Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du projet | 7 233 | 7 233 | 7 233 | 7 233 | - | - | 14 466 | 14 466 |
| | Elaboration de la stratégie de sortie du projet | 14 000 | - | 14 000 | - | - | - | 14 000 | 14 000 |
| | Elaboration de la stratégie de gestion des plaintes | 5 000 | - | - | - | 5 000 | - | - | - |
| | Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation pour le suivi des indicateurs et des risques | 5 276 | 5 128 | 5 276 | 5 128 | - | - | 10 404 | 10 404 |

| PRODUITS ESCOMPTEES | ACTIVITES | Budget prévu par année (en \$) | | | | Source de financement | | | |
|------------------------|---|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|----------------|------------------|------------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | Gvt | PNUD | IBSA | Autres PTF |
| | Développement et mise en œuvre d'un plan de communication du sel xwlajè labélisé et du projet | 4 040 | 4 040 | 4 040 | 4 040 | - | - | 8 080 | 8 080 |
| | Réalisation des rapports périodiques du projet | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Organisation des rencontres de gouvernance du projet | 15 903 | 13 903 | 13 903 | 13 903 | 34 000 | - | 11 806 | 11 806 |
| | Organisation de l'évaluation finale du projet | - | 18 600 | - | 18 600 | 10 000 | - | 13 600 | 13 600 |
| | Equipements et fonctionnement du projet (1 véhicule, 06 ordinateurs portatifs, 2 imprimantes tout en 1, 1 kit de connexion internet, appareil photo, fournitures de bureau, produits d'entretien, carburants, etc.) | 75 545 | 19 636 | 38 599 | 17 400 | 39 182 | 40 000 | 35 999 | 35 999 |
| | Salaire et indemnités du personnel du projet | 57 818 | 57 818 | 57 818 | 57 818 | 111 273 | 120 000 | - | - |
| | Frais de gestion du projet (5%) | 23 148 | 23 148 | 23 148 | 23 148 | - | - | 46 296 | 46 296 |
| | Total 4 | 217 714 | 149 506 | 164 017 | 147 270 | 199 455 | 160 000 | 164 401 | 154 651 |
| TOTAL GENERAL | | 1 282 855 | 1 444 514 | 1 199 469 | 1 319 840 | 3 026 678 | 200 000 | 1 000 000 | 1 000 000 |

IX. PLAN DE DECAISEMENT DU FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT

| PRODUITS ESCOMPTES | ACTIVITES | BUDGET GOUVERNEMENT PREVU PAR ANNEE (en \$) | | | | Montant |
|---|---|---|----------------|----------------|----------------|------------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | |
| Produit 1: Les salicultrices exploitent au mieux les potentialités locales pour améliorer la productivité des systèmes de production du sel local | Renforcement des capacités organisationnelles des femmes salicultrices (structuration en une faitière) | 52 | - | 3 000 | | 3 052 |
| | Mise en place des Plateformes d'innovation au niveau local | - | - | 27 708 | | 27 708 |
| | Formations des femmes salicultrices en entrepreneuriat, management micro entreprise, gestion des organisations, leadership féminin | - | - | | 3 000 | 3 000 |
| | Accompagnement des femmes à devenir des acteurs stratégiques du tourisme | 24 835 | - | 24 835 | | 49 670 |
| | Mise en place des crédits adaptés (influence des aléas climatiques, crédit-bois) à la production du sel local | - | - | | | - |
| | Recherche-développement sur des techniques plus efficaces de collecte de minerai, d'extraction de la saumure, etc. | 15 500 | - | 15 500 | | 31 000 |
| | Diversification des méthodes de production du sel local (séchage, évaporation) | - | - | | | - |
| | Accompagnement des saliculateurs pour la production continue du sel toute l'année (bâtiments de stockage du minerai à trois compartiments pendant la période d'abondance, conservation de la saumure+équipements) | 180 000 | - | 180 000 | 90 000 | 450 000 |
| | Renforcement des capacités des salicultrices pour la gestion des marais salants | 27 608 | 40 000 | 20 706 | 30 000 | 118 314 |
| | Aménagement des sites de production du sel local | 40 000 | 292 132 | 30 000 | 219 099 | 581 231 |
| Sous Total 1 | | 287 995 | 332 132 | 301 749 | 342 099 | 1 263 975 |
| Produit 2: Le sel local (Xwlajè) produit suivant les normes de qualité et d'hygiène est mis en marché avec un prix compétitif | Définition des normes de qualité du « xwlajè » | - | - | | | - |
| | Renforcement des capacités techniques des salicultrices sur les normes de qualité et d'hygiène du sel local | - | - | | | - |
| | Mise en place des unités d'iodation | - | 122 000 | | 91 500 | 213 500 |
| | Développement des mécanismes efficaces de contrôle de la qualité du sel local mis en marché | - | - | | | - |
| | Développement de bonnes techniques de conservation du sel (diminution du taux d'humidité) | - | - | | | - |

| PRODUITS ESCOMPTEES | ACTIVITES | BUDGET GOUVERNEMENT PREVU PAR ANNEE (en \$) | | | | Montant |
|--|--|---|----------------|---------|----------------|----------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | |
| | Coaching des salicultrices pour la réduction et la fixation des prix du sel local | - | - | | | - |
| | Plaidoyers/Lobbying pour faciliter l'adoption et l'utilisation du sel local xwlajè par toutes les institutions publiques et parapubliques | - | - | | | - |
| | Renforcement des liens de contractualisation avec les commerçants grossistes et des particuliers sur base de commande ferme | - | 4 006 | | 10 000 | 14 006 |
| | Développement du « xwlajè » comme une Propriété Industrielle | - | 10 000 | | | 10 000 |
| | Promotion d'un label du xwlajè (sel de table à l'instar du sel de Guérande) | - | - | | | - |
| | Sous Total 2 | - | 136 006 | - | 101 500 | 237 506 |
| Produit 3: Les systèmes de production du sel local sont modernisés pour préserver la mangrove et protéger l'environnement et la santé des salicultrices | Utilisation des énergies renouvelables (coque des amandes de noix de palme et/ou de coco) pour cuire le sel | 30 000 | - | 30 000 | | 60 000 |
| | Reboisement de la mangrove avec les essences forestières | - | - | | | - |
| | Stabilisation des berges par des espèces forestières disponible dans le milieu (AVISENIA) | - | - | | | - |
| | Utilisation des espèces forestières à croissance rapide comme acacia eucalyptus, Mélina, etc. pour la cuisson | - | - | | | - |
| | Sensibilisation et renforcement des capacités des salicuteurs sur l'utilisation rationnelle de la mangrove (coupe contrôlée des palétuviers) | - | - | | 2 000 | 2 000 |
| | Sensibilisation et répression des pratiques de pêche par acadja | - | - | | | - |
| | Promotion des techniques de pêche respectueuses de l'environnement (cage flottante, étangs piscicoles etc.) | - | 22 757 | | 22 757 | 45 514 |
| | Gestion intégrée de l'adventice « Gbakou » qui est une nouvelle herbacée poussant dans la mangrove et qui réduit la salinité des marais | - | - | | | - |
| | Construction de cinq (05) magasins de stockage et d'iodation adaptée aux normes sanitaires | 200 000 | 140 652 | 150 000 | 105 489 | 596 141 |
| | Creusement de l'embouchure pour la stabiliser par enrochement | - | 50 000 | | 40 000 | 90 000 |
| Renforcement du partenariat entre la Mairie de Ouidah et les femmes salicultrices | 2 000 | 2 000 | | | 4 000 | |
| Appui à la construction des unités de transformation semi- modernes (utilisation des matériels et matériaux locaux) respectueux des normes d'hygiène et de santé | 123 716 | 12 000 | 92 787 | 9 000 | 237 503 | |

| PRODUITS ESCOMPTEES | ACTIVITES | BUDGET GOUVERNEMENT PREVU PAR ANNEE (en \$) | | | | Montant |
|--|---|---|----------------|----------------|----------------|------------------|
| | | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | |
| | Mise à la disposition des femmes des foyers améliorés à faible consommation de combustibles avec du matériel non oxydable | 87 336 | 45 000 | 87 336 | 45 000 | 264 672 |
| | Appui à l'acquisition des matériels de production, de stockage du sel local et de protection | - | - | | | - |
| | Sensibilisation et formations des salicultrices sur les normes d'hygiène et de protection corporelle par la méthode IEC (Information-Education-Communication) | 6 478 | 6 478 | 6 478 | 6 478 | 25 912 |
| | Sous Total 3 | 449 530 | 278 887 | 366 601 | 230 724 | 1 325 742 |
| Produit 5: Le projet est bien gouverné par une meilleure coordination et un mécanisme de suivi-évaluation efficace | Organisation d'un atelier national de lancement du projet ProSel | - | - | | | - |
| | Renforcement des capacités techniques et managériales des acteurs du projet | - | - | | | - |
| | Elaboration de la stratégie de sortie du projet | - | - | | | - |
| | Elaboration de la stratégie de gestion des plaintes | 5 000 | - | | | 5 000 |
| | Mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation pour le suivi des indicateurs et des risques | - | - | | | - |
| | Développement et mise en œuvre d'un plan de communication du sel xwlajè labelisé et du projet | - | - | | | - |
| | Réalisation des rapports périodiques du projet | - | - | | | - |
| | Organisation des rencontres de gouvernance du projet | 10 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 34 000 |
| | Organisation de l'évaluation finale du projet | - | 5 000 | | 5 000 | 10 000 |
| | Equipements et fonctionnement du projet (1 véhicule, 06 ordinateurs portatifs, 2 imprimantes tout en 1, 1 kit de connexion internet, appareil photo, fournitures de bureau, produits d'entretien, carburants, etc.) | 36 946 | 2 236 | | | 39 182 |
| | Salaire et indemnités du personnel du projet | 27 818 | 27 818 | 27 818 | 27 818 | 111 273 |
| Frais de gestion du projet (5%) | | | | | - | |
| | Total 4 | 79 765 | 43 054 | 35 818 | 40 818 | 199 455 |
| TOTAL GENERAL | | 817 290 | 790 079 | 704 168 | 715 141 | 3 026 678 |

X. MODALITES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

9.1. Modalités de mise en œuvre

Le Projet sera exécuté selon la modalité de gestion nationale (NEX : National Execution) tout en tenant compte du mécanisme d'assurance qualité de la coopération entre le Gouvernement du Bénin et le PNUD. Les coûts directs de gestion (Direct Project Cost) DPC seront imputés au projet.

Le PNUD-Bénin sera responsable en lien avec la partie nationale de la mise en place et de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du projet. Le PNUD-Bénin peut fournir à la demande de la Direction Nationale du Projet (DNP) les services ci-après : (i) identification et/ou recrutement de personnel complémentaire ou d'appui pour le projet ; (ii) identification et facilitation des activités de formation, des études et des missions ; (iii) achats de biens et services. Les coûts des services d'appui, calculés sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts, seront imputés à la ligne budgétaire concernée. Les coûts effectifs de communication relatifs au suivi des activités seront également imputés au projet. Le PNUD veillera à ce que les leçons tirées des interventions antérieures dans la zone du projet inspirent au niveau national la conception et la mise en œuvre de stratégies de développement durable.

9.2. Cadre institutionnel

Le cadre institutionnel du ProSel s'articule autour de trois (03) éléments principaux à savoir : (i) l'ancrage organisationnel, (ii) l'Unité d'appui à la mise en œuvre du projet et (iii) la collaboration avec le gouvernement

♦ Ancre organisationnel

La Direction National du Projet : Le projet sera mis en œuvre sous la tutelle du Ministère en charge des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (MPMEPE) du Bénin représenté par la Direction de la Programmation et de la Prospective. A ce titre, cette structure assure la direction nationale du projet appuyée par un Point Focal désigné/nommé pour l'appui à la gestion quotidienne du projet. Des organes de gestion seront mis en place et animés tant au niveau communal qu'au niveau National.

Au niveau National, Sous réserve de la définition de la plateforme de gestion du projet, les organes du projet se présentent comme suit :

- le Comité d'Orientation et de Pilotage (Revue du Portefeuille des Projets DDCI),

Le comité de pilotage est chargé de l'orientation stratégique des activités de tous les projets de l'unité Développement Durable et Croissance Inclusive du PNUD.

La DNP prendra part aux revues semestrielles des projets de la thématique croissance inclusive qui sont co-présidées par le Ministre de l'Economie et des Finances et le Représentant Résident du PNUD. Il regroupe, en dehors des projets de la thématique, les ministères sectoriels clés y compris le Ministère en charge de la décentralisation et l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) ;

➤ **Le Comité Technique de Gestion du projet**

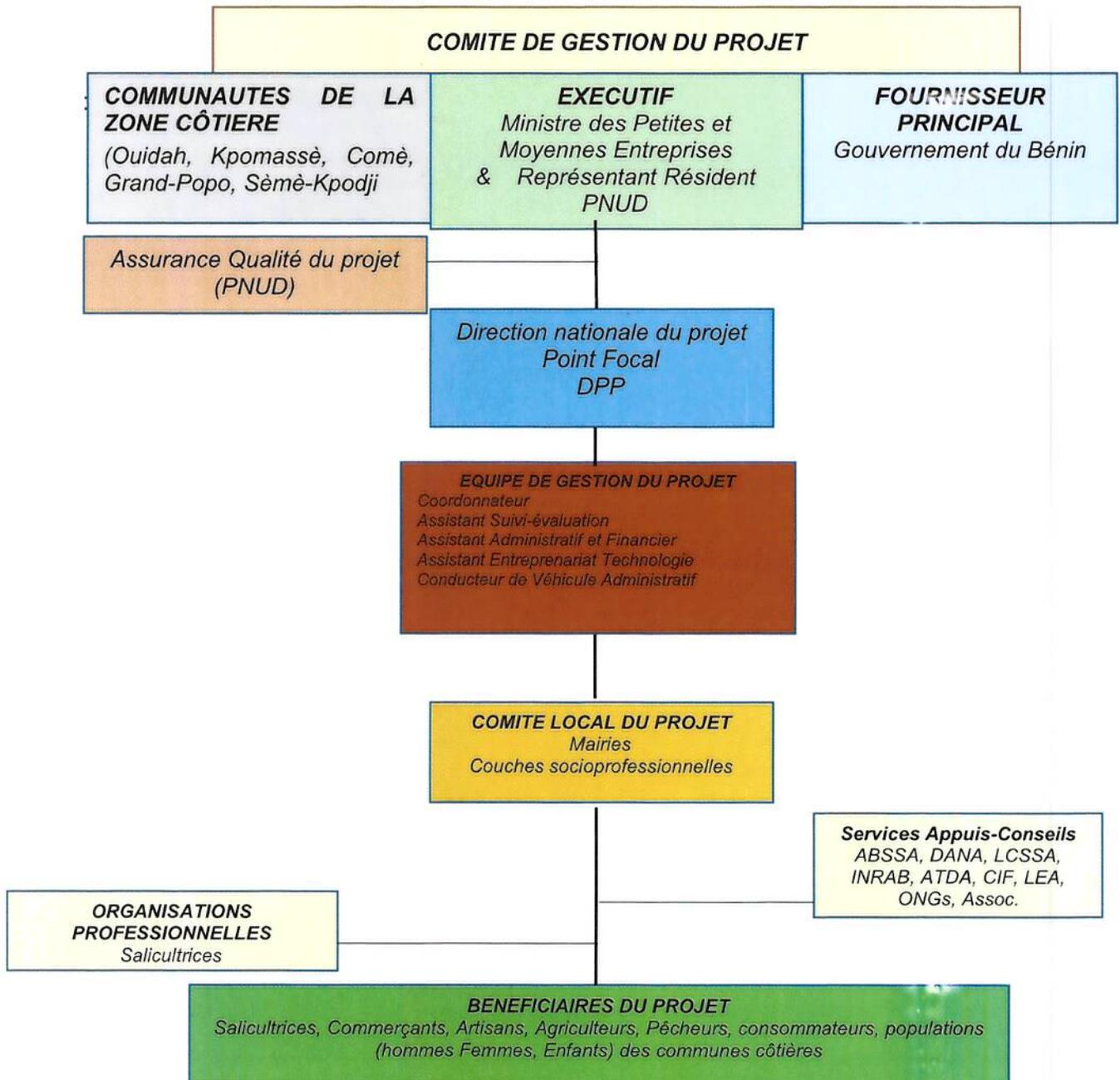
Le projet recevra des conseils de haut niveau et la surveillance d'un Comité Technique de Projet (CTG), présidé par le Secrétaire Général du Ministère. Il est composé de : MPMEPE (DPP, DPPME), MAEP (DDAEP, ATDA7) INRAB, LEA, MCVDD (CIF Atlantique, DPP), MIC (CCIB, DPI), Mairie de Ouidah, les autres mairies bénéficiaires, ANPT, BAI, MEF (UGC, DGB), PNUD, UNCDF, les ONGs. Il est mis en place par un arrêté ministériel.

Au niveau communal, un Comité Local d'Appropriation du Projet, placé sous la présidence du président de l'association des communes côtières. Il a pour membres un représentant du Conseil Communal des mairies bénéficiaires, les Représentants de l'Agence Territoriale de Développement Agricole (ATDA) et de la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP), les Représentants des Laboratoires et Contrôle de la qualité des produits agricoles et alimentaires, les Représentants des organisations des salicultrices, le représentant des artisans locaux, les Représentants des PTFs, le représentant des importateurs/commerçants du sel importé iodé, des ONG, etc. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, des réunions à fréquence trimestrielle se tiendront au niveau de la commune de Ouidah pour (i) la présentation du rapport d'activités du projet au niveau de la zone d'intervention, (ii) la capitalisation des acquis, (iii) la planification des activités, etc. Pour la gestion courante du projet, les engagements seront assurés par le DPP en sa qualité de Directeur National du Projet (DNP). Le projet couvrant plusieurs communes, chaque Maire désignera un Point Focal du projet qui assure le relais entre l'administration communale et le projet. Il est chargé de la capitalisation des acquis en vue de leur appropriation par la Mairie.

◆ **Equipe de coordination nationale de mise en œuvre du projet**

Sur le plan opérationnel, l'équipe de gestion du projet sera appuyée par une équipe constituée d'un point focal/Coordonnateur nommé/recruté par le DNP lui-même membre de l'équipe de gestion du projet, trois assistants VNU pour des actions spécifiques dans les domaines de la gestion financière, le suivi évaluation du projet et le suivi technique des activités et réalisations sur le terrain et d'un chauffeur. Le projet fera appel à des expertises extérieures de façon ponctuelle dès que l'équipe de coordination le juge nécessaire. Le comité local de pilotage devra être composé

des différentes catégories et couches socio-professionnelles ayant un lien avec la promotion de la saliculture. Ce comité est le répondant de l'équipe du projet dans la zone et devra connaître de toutes les interventions inhérentes à la mise en œuvre du projet.



◆ **Collaboration avec le gouvernement**

En tant que structure d'ancrage au niveau national, la Direction Nationale du Projet (DNP) fournira tout l'appui requis pour une exécution harmonieuse du projet. Cela inclut les actions suivantes :

- Mettre à la disposition du projet en collaboration avec le PNUD, les ressources financières prévues à temps pour la réalisation des activités conformément au budget et au cadre des ressources approuvées ;
- Assurer en collaboration avec le PNUD la visibilité du projet au niveau national et international ;
- Assurer la diffusion croisée de l'information entre les niveaux local et national et s'assurer que l'information produite à partir de la zone bénéficiaire guidera le processus national de développement de politiques ;
- Aider à répliquer l'initiative dans d'autres zones du Bénin ;

La Direction Nationale du Projet facilitera les visites de suivi périodique effectuées conjointement par le PNUD et la partie nationale ainsi que toutes autres nécessaires au suivi du projet. Il leur permettra d'effectuer un suivi, de rencontrer les bénéficiaires, d'estimer les progrès réalisés et d'évaluer l'impact de l'utilisation des ressources pour renforcer la communication et le plaidoyer.

Le Gouvernement mettra à la disposition du PNUD toutes les informations relatives aux changements politiques ou législatifs intervenus au cours de l'exécution du projet et susceptibles d'avoir une incidence sur le cadre de coopération. Si les contributions financières attendues du Gouvernement ou d'autres parties ne sont pas reçues selon le calendrier annuel établi, les activités prévues peuvent être modifiées, suspendues ou annulées.

L'Unité d'appui à la mise en œuvre du projet accompagne la Mairie dans le cadre de la gestion quotidienne des activités du projet. La mise en œuvre des activités et le déblocage des fonds se feront sur la base du plan de travail annuel approuvé par le Comité Local de Gestion. Les décaissements de fonds suivront les procédures du PNUD. A cet effet, la mairie soumettra tous les trimestres, sous le contrôle de la DNP, au Représentant Résident du PNUD, le formulaire d'Autorisation de Financement et Certificat de Dépenses (FACE) qui rend compte des dépenses cumulées par trimestre des fonds avancés par le PNUD.

XI. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de projet est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement du Bénin et le PNUD, signé le [date]. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent projet sera réalisé par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

XII. GESTION DES RISQUES

INVENTAIRE DES RISQUES

| Événements : description /libellé du risque | Causes : sources du risque | Catégorie primaire : type de risque (environnement al, sécuritaire etc.) | Catégorie secondaire : nature du risque (utilisation des ressources naturelles, changement climatique catastrophe causé par les actions de l'homme, conflits etc. | Impacts /Effets du risque sur les résultats du projet | Délais de validité du risque : date de début ; date de fin | Impact d'occurrence : Modéré, faible, haut extrême, etc. | Importance de l'occurrence : importance modérée, forte, faible, etc. | Niveau du risque : modéré, fort, faible, etc. |
|---|---|---|---|---|---|--|--|---|
| Pression sur les écosystèmes de de la mangrove et des palétuviers | <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement abondant des ressources des mangroves • Aucun plan de reboisement | Environnement al | <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des ressources naturelles • Catastrophe causé par les actions des hommes | <ul style="list-style-type: none"> • Régression de la production de sel local • Perte de la biodiversité au niveau des mangroves • Baisse du revenu généré dans la production du sel local | | Haut | Modéré | Modéré |
| Risque de détérioration et de vols des matériels (foyers et autres) de production du sel | <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise qualité des matériels • Mauvaise gestion des équipements mis à la disposition des salicultrices • Non- | Environnement al Social | <ul style="list-style-type: none"> • Changement Climatique • Catastrophe causé par les actions des hommes | <ul style="list-style-type: none"> • Diminution de la production de sel local • Arrêt de la production de sel local • Diminution di revenu issu de la production de sel | | Modéré | Modéré | Modéré |

| | | | | | | | | |
|--|--|--------|--|--|--|--------|--------|--------|
| | surveillance des équipements du site de production | | | local | | | | |
| Mauvaise gestion au sein des groupements a la base | <ul style="list-style-type: none"> • Non adhésion au groupement • Non partage des idéaux des organisations • Mésentente entre les salicultrices | Social | <ul style="list-style-type: none"> • Catastrophe causé par les actions des hommes | <ul style="list-style-type: none"> • Complexité dans l'organisation des salicultrices • Augmentation des conflits/ mésententes entre les salicultrices • Difficulté de gestion des salicultrices par m'équipe de pilotage du projet | | Modéré | Modéré | Modéré |
| Difficiles conditions d'accès au financement | <ul style="list-style-type: none"> • Absence de crédit adapté à la production de sel local • Absence de mesure de plaidoyer auprès des SFD, des banques et autres structures financières | Social | <ul style="list-style-type: none"> • Catastrophe causé par les actions des hommes | <ul style="list-style-type: none"> • Abandon de la production de sel local • Diminution de la quantité de sel produit • Mauvaise qualité de sel produit • Faibles réalisations des engagements de l'équipe de pilotage du projet | | Modéré | Modéré | Modéré |
| Divers risques liés à l'attractivité du site amenant ainsi un plus grand nombre d'usagers sur le site. | <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise gestion du flux d'usagers voulant profiter de l'attractivité du site | Social | <ul style="list-style-type: none"> • Catastrophe causé par les actions des hommes • Conflits | <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des conflits entre les usagers • Perturbation des activités de l'équipe de pilotage du projet | | Modéré | Modéré | Modéré |

GESTION DES RISQUES

| Risques | Action /activité de gestion | Période de gestion | Résultats escomptés Commentaire | Responsables pour la mise en œuvre de l'action/activité | Statut de l'action : réalisé, en cours non initié etc. | Commentaire |
|--|--|--------------------|---|---|--|-------------|
| Pression sur les écosystèmes de la mangrove et des palétuviers | <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation de manière participative du niveau de la valeur écosystémique de l'environnement hôte (présence / absence d'espèces menacées ou d'espèces à statut spécial, espèces fournissant des services écosystémiques essentiels, etc. • Obtention des parties prenantes (y compris les autorités nationales et locales) des informations sur (1) les espèces résilientes qui pourraient convenir à la localité ciblée ; (2) leur établissement dans des zones écosystémiques similaires et (3) les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière de mesures de gestion environnementale des espèces concernées ; et, • Evaluation des capacités institutionnelles et locales pour mettre en œuvre les mesures d'atténuation pertinentes et fournir des mesures de renforcement des capacités si nécessaire. | 2022-2024 | <ul style="list-style-type: none"> • Le potentiel d'exploitation des marais salants est accru • La mangrove et l'environnement sont protégés à cause de la gestion rationnelle des ressources naturelles • Le reboisement est effectif pour une pérennisation des espèces des marais | Coordonnateur ProSel Mairie | A FINALISER | |

| Risques | Action /activité de gestion | Période de gestion | Résultats escomptés Commentaire | Responsables pour la mise en œuvre de l'action/activité | Statut de l'action : réalisé, en cours non initié etc. | Commentaire |
|--|--|--------------------|--|---|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation des producteurs du sel mais aussi la population environnante de manière participative à œuvrer dans le reboisement à court, moyen et long terme. • Formation des acteurs sur le suivi de la plantation • Etablissement d'un cadre simple pour le suivi des plantes de la mangrove (par exemple, photographie annuelle du site à fournir aux autorités locales, etc.). | | | | | |
| Risque de détérioration et de vols des matériels (foyers et autres) de production du sel | <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation de manière participative d'une analyse multicritères (MCA) sur les différentes options de conception des ouvrages de production du sel • Etablissement d'un cadre simple pour la surveillance de l'infrastructure • Formation des producteurs de sel sur (1) l'entretien de l'infrastructure, (2) les bonnes pratiques en matière de santé/sécurité, (3) la surveillance et la gestion des infrastructures, (4) la rationalisation de l'utilisation du bois de chauffe et les alternatives possibles. • Choix au sein de la | 2022-2024 | <ul style="list-style-type: none"> • Les équipements de qualité sont conçus et mis au profit des salicultrices • La surveillance et l'entretien des infrastructures sont assurés • La gestion des déchets est une effectivité | Coordonnateur ProSel Mairie | A FINALISER | Des foyers de qualité permettant d'améliorer la qualité et la quantité de sel produit mais aussi de réduire le vol ont déjà été expérimentés et mis à la disposition des femmes salicultrices |

| Risques | Action /activité de gestion | Période de gestion | Résultats escomptés Commentaire | Responsables pour la mise en œuvre de l'action/activité | Statut de l'action : réalisé, en cours non initié etc. | Commentaire |
|--|---|--------------------|---|---|--|-------------|
| | <p>communauté des personnes chargées d'effectuer les travaux de surveillance pendant la construction et même pendant la phase de production</p> <ul style="list-style-type: none"> Entretien des structures conformément aux recommandations de l'entrepreneur et à un plan d'hygiène et de sécurité ; Gestion des déchets résiduels (sable, ordures) | | | | | |
| Mauvaise gestion au sein des groupements à la base | <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités organisationnelles des femmes salicultrices (structuration en une faitière) Sensibilisation des salicultrices à l'adhésion et au regroupement manière participative et à la maîtrise des circuits de commercialisation. | 2022 | <ul style="list-style-type: none"> Les capacités organisationnelles des femmes salicultrices sont renforcées Les femmes salicultrices ont accepté adhérer à des groupements | Coordonnateur ProSel Mairie | Non initié | |
| Difficiles conditions d'accès au financement | <ul style="list-style-type: none"> Mise en place des crédits adaptés (influence des aléas climatiques, crédit-bois) à la production du sel local Sensibilisation des structures de financement à mettre en place des conditions adaptées à la production du sel local Mise en place d'un mécanisme permettant aux | 2022-2023 | <ul style="list-style-type: none"> Des crédits adaptés (influence des aléas climatiques, crédit-bois) à la production du sel local est mise en place | Coordonnateur ProSel | Non initié | |

| Risques | Action /activité de gestion | Période de gestion | Résultats escomptés Commentaire | Responsables pour la mise en œuvre de l'action/activité | Statut de l'action : réalisé, en cours non initié etc. | Commentaire |
|---|---|--------------------|--|---|--|-------------|
| | salicultrices de bénéficier des conditions faciles d'accès au financement (pour l'achat de bois) de production du sel local | | | | | |
| Divers risques liés à l'attractivité du site de production de sel local amenant ainsi un plus grand nombre d'usagers sur le site. | <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une visite spécifique sur le terrain avec les experts afin d'analyser et de documenter avec les parties prenantes du projet, les points suivants : • Type d'aménagements possibles en se référant aux risques antérieurs) ; • La capacité des bénéficiaires à contribuer au développement et au suivi de l'infrastructure et à en tirer profit ; • Les besoins de renforcement des capacités des populations cibles ; • Evaluation de la capacité de la communauté bénéficiaire à intégrer d'autres groupes marginalisés dans la prise de décision concernant les actifs communautaires • Proposition de mesures d'intégration (<i>empowerment</i>) appropriées | 2022-2024 | <ul style="list-style-type: none"> • Tout conflit émanant de l'attractivité du site de production du sel local est géré de façon efficace • La capacité de la communauté bénéficiaire à intégrer d'autres groupes marginalisés dans la prise de décision concernant les actifs communautaires est connue | Coordonnateur ProSel Mairie | Non initié | |